

L'Ère Nouvelle,

JOURNAL DU DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES.

PUBLIÉ TOUS LES MERCREDIS et SAMEDIS

"INDUSTRIE et PROGRES."

W. H. ROWEN, et Cie. PROPRIÉTAIRES.

LES ÉRÈS NOUVELLES,

JOURNAL DU DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES. Rue Notre-Dame, Trois-Rivières.

ABONNEMENT: Pour six mois, \$1. Do douze mois, \$2. LES RETARDATAIRES DE SIX MOIS, 12c. 6c.

TARIF DES ANNONCES: Pour la première insertion, par ligne, 0 0 4. Pour les insertions subséquentes, par ligne, 0 0 1.

AGENTS DE L'ÈRE NOUVELLE: Bécancour, MM. HORAGE LACOURSIÈRE, Champlain, H. TOURIGNY.

- Bécancour, MM. HORAGE LACOURSIÈRE, Champlain, H. TOURIGNY, Gantilly, H. TOURIGNY, Ile Verte, R. L. PROVANCHER.

WM. A. J. WHITEFORD,



HORLOGER ET BIJOUTIER. Rue du Platon, près de l'Hotel Americain, RUE DU BORD-DE-L'EAU.

A l'honneur d'offrir au public des Trois-Rivières et du District, un superbe et magnifique choix d'articles de toilette dans la ligne d'Horloger et Bijoutier, qu'il vient de faire lui-même à Montréal, consistant en:

- Horloges Américaines, en gros et en détail, Cadran de Brevets, Pendules à Lieux, Montres d'Or, Do. Levier françaises, boîtiers d'argent.

Un magnifique assortiment d'articles de goût dans la ligne de Joaillerie.

Aux Mères et Nourrices. LE Tésor des Nourrices et des Mères est le CAL-MANT par excellence et le seul dont doivent se servir les mères pour arrêter les Coliques, les Vents, la Diarrhée (débords), les maux de dents et surtout le maux de sommeil auxquels les enfants sont si sujets.

Dr. PICHAULT, seul propriétaire, Montréal. Agents à Québec: MM. J. Messier et Cie., rue Brode, O. Groux, M. D. 311, rue du Pont, et autres acquiesces de la Haute-Ville.

J. N. BUREAU, AVOCAT, RUE NOTRE-DAME. Trois-Rivières, 20 juillet 1853.

REMEDE EN RENOMME.



ONGUENT D'HOLLOWAY.

UNE GUÉRISON ÉTONNANTE D'ULCÈRES SCOPHULES.

Copie d'une Lettre de J. Noble, Ecr., Maire de Boston, Lincolnshire, Au Professeur Holloway.

Monsieur — Mlle Sarah Dixon de la rue Ligonpond, Boston, a ce jour déposé devant moi, pour nombre d'années, elle fut affligée sévèrement par des plaies scrophuleuses et Ulcères aux bras, pieds, jambes, et autres parties du corps; et quoique soignée par les premiers hommes de l'art médical et à grand prix d'argent, elle n'a obtenu aucun changement, mais au contraire elle déperissait de jour en jour.

Je suis Monsieur, (Signé) J. NOBLE

GUÉRISON PROMPTE ET EXTRAORDINAIRE D'UN ERYSIPEL A LA JAMBE, APRÈS LA FAILLITE DE TOUT TRAITEMENT MÉDICAL.

Copie d'une Lettre de Mlle Elizabeth Yeates, de la Poste, Ch. de Québec, près Bogner, Sussex, datée 12 janvier 1853.

Monsieur, — J'ai souffert pendant de longues années d'une attaque sévère d'Erysipél, qui m'a finalement tuée dans la jambe, malgré le meilleur traitement médical. Mes souffrances étaient grandes, et j'étais presque au désespoir, quand on m'a avisé d'avoir recours à votre Onguent et vos Pilules. Je l'ai fait sans hésiter, et je suis heureuse de dire que le résultat a été d'un heureux succès, car ma jambe est tout à fait guérie et je jouis d'une parfaite santé. J'aurai toujours la plus grande confiance dans vos médicaments, telle que je les ai déjà consultés à plusieurs dans le voisinage, attaqués comme moi, qui en ont ressenti beaucoup de bien.

Je suis, cher Monsieur, votre, etc. (Signé) ELIZABETH YEATES.

UN AFFREUX MAL DE PIED GUÉRI, ABANDONNÉ PAR FACULTE, LAÏT LES HOPITAUX DE MALTE ET PORTSMOUTH.

[M. B. Dixon, Chimist, rue King, Norwich, adresse au Professeur Holloway, pour être publiée, l'importante communication qui suit, savoir:]

Copie d'une lettre du Capitaine Smith, de Yarmouth, datée 19 janvier 1853.

Cher Monsieur, — Je vous adresse les détails d'une guérison produite par les médicaments du Professeur Holloway: — M. John Walton, en-devant au service de Sa Majesté, dans la Flotte Anglaise à Malte, avait la cheville du pied bien usée et ayant été dans l'Hôpital à Malte pendant six mois, fut envoyé à l'Hôpital de Portsmouth comme invalide, où il demeura interne l'espace de quatre mois; la comme à Malte, se refusant à l'impuntation, il fut élargie comme incurable. De là il est venu à Yarmouth, se mit sous les soins d'un homme de l'art pendant trois mois; mais son pied avait tellement enflé qu'il perdit tout espoir. C'est alors, par mon conseil, qu'il essaya l'Onguent et les Pilules d'Holloway, qui, par une application constante, il eut une guérison complète, et les forces et la santé lui furent parfaitement rendues.

Je suis, cher Monsieur, votre, etc. (Signé) JOHN SMITH.

GUÉRISON MERVEILLEUSE DU SEIN, DÉBILITÉ NERVEUSE ET UNE MAUVAISE SANTÉ EN GÉNÉRAL.

Copie d'une lettre de M. T. F. Ker, Chimiste, etc., Lower Moss-Lane, Manchester, datée 12 Fév. 1853.

Monsieur, — J'ai grand plaisir à vous donner les détails d'une guérison d'un sein malade, produite par le seul fait de l'usage de votre célèbre Onguent et Pilules. Mlle Martha Bell de Pitt-street, en cette ville, fut longtemps souffrante de Débilité Nerveuse, maigre d'appétit et maigre de santé en général, occasionnée par des Ulcères dans le Sein. Elle fit usage de tous les remèdes en renom pour ces maladies, mais sans aucun résultat, même elle perdit toute foi et espoir de jamais pouvoir être guérie. Dans cette triste et pénible position du corps et de l'esprit, elle fut persuadée d'essayer votre Onguent et vos Pilules, chose qu'elle fit immédiatement; et dans bien peu de temps, l'effet produit fut étonnant. Son appétit revint, ses ulcères furent guéris, et les excitations de son système nerveux, disparurent entièrement.

Je suis, cher Monsieur, votre, etc. (Signé) T. FORSTER KER.

On doit faire usage conjointement de l'Onguent et des Pilules, dans la plupart des cas suivants:

- Maux de Jambes, Maux de Sein, Brûlures, Oignons, Morsure de Moustiques et de Scorpions, Coco Bay, Chiepo, Engorgement, Gorgeux aux Mains, Corps aux Pieds (mou), Cancers et jointures enflées, tées et radier, Elephantiasis, Fistules, Lumbago, Hémorrhoides, Rhumatismes, Maux de Gorge, Maladies de Peau, Scorbute, Maux à la tête, Tumeurs, Ulcères, Blessures, Yaws, Goutte, Gonflement des Glandes.

Se vendent par le propriétaire, 214, Strand, (près Temple Bar), à Londres; et par tous les vendeurs respectables de Médicines Patentées par tout le monde civilisé, en Pots et Boîtes de 1s. 3d., 3s. 3d. et 5s., chacun. Il y a beaucoup à sauver en prenant celles des plus grandes dimensions. Trois-Rivières, 4 janvier 1854. A vendre chez M. John Houlston, Trois-Rivières.

HISTOIRE DES MARÉCHAUX DE L'EMPIRE

JOURDAN (JEAN BAPTISTE)

Comte, maréchal d'Empire, et pair de France. Né à Limoges, le 29 avril 1762.

(Suite.)

Jourdan, dont le père exerçait la chirurgie, ne rêvait, jeune encore, que combats et batailles. A seize ans, il s'engagea dans un régiment d'infanterie, et fit la guerre de l'Indépendance en Amérique sous les ordres de Rochambeau. Rentré en France en 1790, il reprit du service en 1791, dans la garde nationale de Limoges, et fit peu après, sous Dumouriez, la campagne de Belgique, en qualité de commandant du 2e. bataillon de son département.

Ayant fait preuve, à cette armée du Nord, de beaucoup de bravoure et de talents militaires, il passa successivement par plusieurs grades, et fut nommé général de brigade en 1793.

A Hondschoote, commandant en cette qualité le centre du général Houchard, il eut le des tranchements, contribua puissamment au succès de la journée, fut nommé général en chef de l'armée des Ardennes, en remplacement d'Houchard.

Rappelé à l'armée du Nord, il remporta la belle victoire de Wattignies, qui fut disputée avec acharnement pendant quarante-huit heures, et força le prince de Cobourg à lever le siège de Mauberge.

Dans l'état de détresse où se trouvait la République, un tel succès était immense, et les représentants Carnot et Duguesnoy écrivirent à ce sujet à la convention: "Il est impossible de se conduire avec plus d'intrépidité et de sagesse que le général Jourdan. Son coup d'essai est d'avoir battu Cobourg; celui de son patriotisme est dans la bouche de tous ses compagnons d'armes."

Jourdan se trouva ainsi placé au premier rang des généraux de la République, et le comité du gouvernement le manda à Paris pour avoir son avis sur les mouvements des quatorze armées qu'elle venait de lever pour faire face à la coalition.

Dans la fièvre de patriotisme et d'exaspération qui animait alors tous les esprits contre la coalition, le comité du gouvernement avait arrêté un plan de campagne, sinon impossible à exécuter, du moins d'un succès fort chanceux. C'était l'invasion subite et simultanée des quatorze armées sur le territoire ennemi, véritable torrent qui, sur vingt points à la fois, se traçant un lit par la seule puissance de son élan, devait forcément aller frapper la coalition au cœur. Jourdan combattit ce plan audacieux. Il fit observer que des nouvelles levées presque sans armes et sans habits ne pouvaient espérer des succès continus, en plein hiver, contre des troupes aguerries, bien armées, bien approvisionnées; que quelques revers sur un point ou sur l'autre suffiraient pour compromettre toute la ligne, et qu'il était prudent d'attendre le printemps. Son avis prévalut, mais sa prudence déplaît. Il fut question de le destituer, de le mettre même en état d'arrestation; mais sur le rapport de Barrère, le comité se borna à le mettre à la retraite. Dès le mois de février 1794, Pichegru le remplaça dans son commandement.

Jourdan avait fait preuve de trop de talents militaires pour languir longtemps dans la retraite; aussi dès le mois suivant (mars 1794) il était mis à la tête de l'armée de la Moselle.

Le début de sa campagne fut des plus heureux. Il dispersa et battit seize mille Autrichiens, et prit Dinan.

Ce succès lui valut de réunir sous son commandement l'armée des Ardennes et trois divisions de l'armée du Nord.

A la tête de ce corps d'armée, qui prit le nom d'armée de Sambre-et-Meuse, il passa la Sambre, et le 26 juin 1794, livra la célèbre bataille de Fleurus, où soixante-dix mille soldats de nouvelle levée battirent cent mille coalisés commandés par le prince de Cobourg.

Telle était la prévention des cours étrangers contre les armées de la République, que, même après Valmy et Jemmapes, elles se refusèrent à croire que des troupes de nouvelle levée pussent soutenir une guerre sérieuse. La victoire de Fleurus commença à les détromper; ce qui s'ensuivit les détrompa plus encore.

En effet, après sa victoire, se lançant à la poursuite de l'armée des coalisés, Jourdan, le 16 du mois suivant, leur fit éprouver un grand échec, les délogea de la forêt de Soignes, força Mons et Namur à capituler, et entra vainqueur dans Bruxelles. Poursuivant sans interruption ses succès, et manœuvrant le long de la Meuse, il rejeta l'ennemi sous le canon de Maëstricht, et obtint presque au

même moment la soumission des villes de Condé, du Quesnoy, de Landreecies, de Valenciennes. Il donna ensuite un pendant à la bataille de Fleurus, en forçant le camp de la Chartreuse et le passage de l'Ouarthe, et ce qui valut mieux encore, par tant de brillants faits d'armes il inspira tant de confiance aux troupes, que ces succès ne devaient plus s'arrêter de longtemps.

La convention décréta que Jourdan et son armée avaient bien mérité de la patrie.

Après avoir ainsi planté ses drapeaux sur le Rhin, depuis Cleves jusqu'à Coblenz; après avoir ainsi conquis en une seule campagne ces belles contrées qu'arrose le Rhin, et que les désastres seule de 1814 devaient arracher à la France, Jourdan, en 1795, prit possession du Luxembourg, reçu par capitulation. Puis, passant le Rhin de vive force, en présence de vingt mille Autrichiens, il força l'armée de Clairfayt à se replier, et se lançant à sa poursuite, arriva jusque sur le Mein. Mais alors déjà le général Pichegru était en voie de trahison; au lieu de seconder Jourdan, de couper la retraite à Clairfayt, d'opérer sa jonction avec l'armée de Sambre-et-Meuse, il agit mollement et dispersa son armée en petits détachements qui furent tous écrasés.

Delivré de toute crainte de ce côté, Clairfayt grossit son corps d'armée et rassura, entre le Rhin, le Mein et la Lhan, le général Jourdan, qui, ayant ses communications coupées, sa gauche enveloppée, se vit forcé de battre en retraite sur la rive gauche du Rhin. Il opéra ce mouvement dans le plus grand ordre. Mais la réaction royaliste avait déjà commencé à prendre à tâche de ternir toutes les gloires républicaines. Jourdan eut son tour. Au sujet de cette retraite, il fut décrié, persillé caricaturé. On le représenta à cheval sur une écrevisse, avec cette inscription, tirée des psaumes: *Vidit et fugit: Jourdanis conversus est retrorsum.*

Jourdan en tomba malade de chagrin, et pour le consoler il ne fallut rien moins que la lettre suivante, que lui écrivit Carnot au nom du comité du gouvernement: "Où général, nous aimons à vous rendre la justice méritée. Nous approuvons la retraite ordonnée, convenez qu'elle était indispensable. Nous vous avons félicité lorsque vous avez conduit l'armée de Sambre-et-Meuse à la victoire; nous vous félicitons de l'avoir, par une retraite heureuse, arrachée à une perte inévitable."

Malgré cette approbation cependant, cette retraite était un revers; tout revers trouve des détracteurs, et Jourdan resta sans commandement.

En 1797, le département de la Haute-Vienne l'ayant nommé au conseil des Cinq-Cents, il en fut élu président et contribua en cette qualité à l'adoption des grandes mesures d'administration militaire. Ainsi, entre autres, en 1798, il proposa de comprendre dans la conscription tout Français depuis l'âge de vingt-et-un jusqu'à vingt-cinq ans. Plus tard, il provoqua la mesure qui, au moyen d'un impôt de 100 millions pour en couvrir les dépenses, appelait sous les drapeaux les conscrits de toutes les classes.

En octobre de la même année, il fut chargé du commandement de l'armée du Danube. Mais le Directoire, assailli de nouveau par la coalition, n'ayant pu lever des armées capables de tenir tête à l'orage, donna néanmoins l'ordre de commencer les hostilités, avant même d'avoir réuni sur les points d'attaque tous les moyens disponibles. Jourdan dut obéir, et cette campagne, quoique glorieuse pour lui, ne fut rien moins que fructueuse. Il dut une seconde fois battre en retraite devant des troupes infiniment supérieures, et le 10 avril 1799 il fut remplacé dans son commandement par Masséna, qui avec cette armée devait peu après relayer à Zurich la France abattue.

Jourdan rentra au conseil des Cinq-Cents. Frappée de la mauvaise direction des affaires de l'état de crise où se trouvait la France assaillie par toutes ses frontières, il proposa au Conseil de grandes mesures de salut public, qu'il termina par ce tableau effrayant et vrai de la situation du moment: "Les Barbares du Nord sont à nos portes, l'Italie est sous le joug, la Hollande est envahie, l'Helvétie ravagée; encore un revers et tout ce qui a été fait depuis 1789 sera détruit." Après de violents débats, ses propositions furent repoussées, et Zurich sauvé tout.

D'un républicanisme ardent et qui s'est peu démenti dans sa vie, au 18 brumaire, craignant que, sous prétexte de soustraire la nation à l'anarchie, on ne voulût lui ravir la liberté, il se montra hostile au général Bonaparte. "Jurons, disait-il aux Cinq-Cents quelque jour n'aurait pas juré, jurons qu'on ne nous enlèvera de nos chaînes ces règles qu'après nous avoir donné la mort. Représentants du peuple, dans une telle crise que rien ne vous effraie: la liberté ou la mort!" Un tel éclat eut beaucoup

de retentissement; aussi ce ne fut que huit mois après que le nouveau gouvernement le chargea de fonctions honorables.

En 1800, nommé ambassadeur extraordinaire dans le Piémont, et ensuite président de la Consule piémontaise, il fut le premier administrateur du pays, rétablit l'ordre dans les finances, la justice dans les lois, la sécurité dans les transactions.

En 1802, il fut appelé au conseil d'Etat. L'année suivante, porté comme candidat au Sénat conservateur par le collège électoral de la Haute-Vienne, il fut appelé au commandement de l'armée d'Italie.

En 1804, lors de l'érection de l'Empire, il eut part aux faveurs impériales, et fut nommé maréchal d'Empire et grand-cordon de la Légion d'honneur. Mais l'année suivante, la guerre ayant été déclarée, le commandement de l'armée d'Italie fut donné à Masséna. Jourdan se plaignit vivement et reçut de Napoléon la lettre suivante, qui est à la fois un acte de franchise de celui qui l'écrivait et un hommage aux talents militaires de celui à qui elle était adressée:

"Mon cousin, j'ai reçu votre lettre. J'en ai éprouvé de la peine et je partage la vôtre. Je suis en ne peut plus satisfait de votre conduite, et j'ai de vous et de vos talents la meilleure opinion. Si j'ai envoyé Masséna en Italie, c'est en cédant à ma conviction intérieure que dans une guerre chancelante et dont le théâtre est si loin de secours du gouvernement, il fallait un homme d'une santé plus robuste que la vôtre, et qui connût parfaitement les localités.

"Les événements se pressent avec tant de rapidité qu'il a fallu de telles circonstances pour faire taire toute considération particulière. J'ai dû envoyer en Italie l'homme qui connaît le mieux l'Italie. Depuis la rivière de Gènes jusqu'à l'Adige, il n'est aucune position que Masséna ne connaisse. S'il faut aller en avant, il a encore un autre avantage: ces contrées agrestes, dont il n'existe pas même de carte à Vienne lui sont également familières.

"Mon cher général, je conçois que vous devez avoir de la peine, que je vous fais un tort réel; mais restez persuadé que c'est malgré moi. Si les circonstances eussent été moins urgentes, comme je l'espérais, vous eussiez achevé cet hiver de connaître les localités, et ma confiance dans vos talents m'eût complètement rassuré. Mais vous connaissez le Rhin, et vous y avez en des succès. La campagne est aujourd'hui engagée. Dans quinze ou vingt jours les événements nécessiteront de nouvelles formations, et je pourrai vous placer sur ce théâtre, que vous connaissez le mieux et où vous pourrez déployer toute votre bonne volonté.

"Je désire d'apprendre par votre réponse que vous êtes satisfait de cette application, et que vous ne doutez pas des sentiments que je vous porte."

Malgré cette promesse d'être employé à l'armée du Rhin, Jourdan resta sans commandement. La campagne de 1805 se fit sans lui; mais en 1806 il fut envoyé à Naples, avec le titre de gouverneur de cette capitale et de grand dignitaire de l'ordre des Deux-Siciles, que lui conféra le nouveau roi, Joseph Bonaparte.

En 1808, lorsque Joseph fut créé roi d'Espagne, Jourdan l'y suivit en qualité de conseil, et en reçut le titre de major-général de l'armée espagnole. Il se trouva mal à l'aise dans ce nouveau poste, et demanda son rappel en 1809. "Je crains bien, lui répondit le ministre de la guerre, que V. E. ne puisse se être suppléée par personne dans les circonstances graves où nous nous trouvons. Si l'empereur consentait à votre retour, je regretterais vivement l'exactitude, la franchise, les talents de votre correspondance."

Il fut cependant rappelé, et vint retré au milieu de sa famille jusqu'en 1812.

A cette époque, la guerre de Russie eut lieu, et Napoléon fit repartir Jourdan pour l'Espagne. Il y resta jusqu'en 1813, où, à tort ou à raison, on lui attribua les mauvais succès de la bataille de Vittoria, qui fit perdre l'Espagne aux Français. Il est juste de dire qu'il n'y commandait ni de droit ni de fait. Quoiqu'il en soit, rentré en France, il resta sans activité et à peu près oublié de Napoléon.

En 1814, placé à la tête de la 15e. division militaire, après l'invasion de la France et la capitulation de Paris, il fut un des premiers à envoyer de Ronen son adhésion à la déchéance de Napoléon et au gouvernement provisoire. Louis XVIII reconnut cette sorte d'amende honorable du vieux républicain en le confirmant dans son commandement, en le créant chevalier de Saint-Louis, et comte l'année suivante.

Au retour de Napoléon de l'île d'Elbe, il se retira dans ses terres, sans se prononcer ni pour le roi ni pour l'empereur. Mais appelé presque immédiatement à la Chambre des

NOUVELLES D'EUROPE.



LIGNE DE MONTRÉAL. ARRIVÉE DE L'ARABIA.

New-York, 8 Aout.

L'Arabia est arrivé à son quai ce soir à 7 heures 35 minutes, apportant des nouvelles d'Europe, de trois jours plus récentes.

Gortschakoff a retiré ses troupes de Bocharast à l'embouchure du Danube, ne pouvant plus tenir cette position.

Le Constitutionnel marque que l'entrée immédiate des autrichiens est décidée.

On a permis aux vaisseaux de sortir des ports en blocs.

Omer Pacha et le prince Napoléon sont à Giorgovo.

Londres.—Le Herald dit que le Parlement ne sera prorogé que le 22 aout. Il dit aussi qu'une autre division de 6,000 hommes va être envoyée aussitôt que possible dans la Mer Noire, sous le commandement du Gen. Cathcart.

Trente pionniers anglais sont employés à compléter les fortifications de Giorgovo. 18,000 hommes de troupes anglaises devaient arriver à Rostchuck le 8, et les Turcs avaient suspendu l'attaque jusqu'à leur arrivée.

ESPAÑE.—Le 21, un aide-de-camp d'Espartero était arrivé à Madrid et s'était rendu au Palais sans communiquer avec la junte.

L'insurrection triomphe partout; on rapporte que Madrid est tranquille. Les barricades étaient encore dans les rues et étaient gardées par des citoyens armés.

La Reine Isabelle est prisonnière dans son propre palais que garde un détachement de la garnison de Madrid. Les hostilités peuvent recommencer à tout moment. On attendait Espartero le 26.

On s'attendait à ce que Espartero, O'Donnell, Serrara et autres généraux de premier ordre entreraient ensemble à Madrid pour montrer au peuple qu'ils sont unis. Espartero supporterait le Tóus d'Isabelle II, mais en réalité il sera dictateur.

Louis Napoléon, a ordonné la formation immédiate d'un camp de 6,000 hommes à Bayonne, et mercredi, il a visité personnellement cette ville. Il ne tolérerait pas un mouvement en faveur de la duchesse de Montpensier.

L'Autriche et la Prusse se sont entendues sur l'appréciation que méritent les notes de la Russie. La réponse conjointe de l'Autriche et de la Prusse sera adressée au Comte de Nesselrode, mais au Comte Esterhazy.

VIENNE.—Les postes avancées des Russes sont près de Brattschki, à demi lieue l'un de l'autre. Le gouvernement turc a démis une autre somme de cinquante millions en papier-monnaie.

On s'attend à une révolution à Modène. Ailleurs, il y a beaucoup de mécontentement.

La garnison française à Rome va être renforcée. Les rapports contenus dans le Moniteur, à propos de la récolte, sont très favorables, et les prix ont tombé sur la plupart des marchés.

Les troubles de Parme ont été réprimés. Dans la Chambre des Communes, en Angleterre, le 26 de Juillet, Sir James Graham a expliqué les circonstances qui se rattachent au paiement des salaires des hommes et des officiers de l'expédition de Sir John Franklin et à dit que la somme de £90,000 Sterling est maintenant due.

Après la déclaration de Lord Clarendon dans la Chambre des Lords et celle de Lord John Russell dans la Chambre des Communes qu'on ne retournerait plus au statu quo; après le discours de lord John Russell, à propos de la réduction des forces maritimes dans la Mer Noire, joint à l'expédition récente envoyée dans la Baltique, il n'est pas probable que la paix soit conclue de sitôt. On devrait frapper un grand coup avant l'hiver. Les débats récents montrent que l'Angleterre est découragée à la vue du manque d'énergie dont on fait preuve.

On croit généralement que Sébastopol sera bientôt attaqué par mer et par terre.

Mardi soir, lord Dudley Stuart a proposé un amendement à l'adresse sur le vote des trois millions pour les dépenses de la guerre. Il était peu satisfait des énoncés de lord John Russell et proposa que la majorité ne consentit pas à la prorogation du parlement avant que d'autres explications n'eussent été données à la Chambre sur l'état de nos relations extérieures.

L'amendement fut rejeté sans division, et le vote des trois millions et l'adresse furent adoptés.

MARCHÉS DE LIVERPOOL.—Fleur cotée, canal ouest 30s, à 31s. du Canada 30s; acide et chaux-cote ouest 26s, à 25s. Blé rouge, par 70 lbs. 3s. 6d, à 9s. 7d; méle, 8s. 9d. à 9s. Mais blanc 30s; méle, 29s.

New-York, 9 août.—Fleur bonne demande pour l'intérieur, \$6 62c à \$6 75c; inférieure Etat \$6 67c à \$7 50c; Ouest \$7 75c; de choix \$8 50c à \$9. Mais plus d'affaires; prix meilleurs 66 à 69c acide; 70 à 72c Ouest méle; 72c jaune. Avoine bonne demande. Porc sans changement; \$12 mess. Argent un peu plus facile.

ANNEXION DE L'ILE DE VANCOUVER AUX ETATS-UNIS.—Le correspondant de Washington du Courier & Enquirer de New-York dit: "La correspondance relative à l'achat de l'île de Vancouver se poursuit à Londres et à Washington. Le succès des négociations, ainsi que le prix à payer, dépendra, en quelque mesure, des complications de la guerre d'Orient."

Si l'Angleterre vend aux Etats-Unis l'île de Vancouver, elle ferait aussi bien d'y ajouter tout de suite le reste de ses possessions sur la côte nord-ouest de l'Amérique, et de laisser les Etats-Unis étendre leur souveraineté tout le long de cette côte, depuis la latitude du golfe de Californie jusqu'à l'Océan Arctique russe. L'île de Vancouver est destinée par sa position à devenir un jour pour l'Amérique ce que l'Angleterre est aujourd'hui pour l'Europe occidentale.

OUVRAGE BARBARE ET CRUEL.—La Gazette de Montréal de lundi rapporte que dans la nuit de vendredi à samedi, vers minuit, lorsque le journal allait être mis sous presse, un ou plusieurs misérables couvrent un gros chien de goudron et de térbenthine, y mirent le feu, et l'envoyèrent enveloppé de flammes dans l'imprimerie. Ce ne fut qu'avec difficulté qu'on réussit à faire sortir le chien et à l'empêcher de mettre le feu à quelques papiers. Quo le dessain de l'auteur ou des auteurs de cet inqualifiable fait ou nom d'incendier l'imprimerie, nous dirons avec la Gazette qu'une telle cruauté envers le chien était au-dessous de la nature hu-

MANUFACTURES.—Le correspondant de Washington du Courier & Enquirer de New-York dit: "La correspondance relative à l'achat de l'île de Vancouver se poursuit à Londres et à Washington. Le succès des négociations, ainsi que le prix à payer, dépendra, en quelque mesure, des complications de la guerre d'Orient."

Si l'Angleterre vend aux Etats-Unis l'île de Vancouver, elle ferait aussi bien d'y ajouter tout de suite le reste de ses possessions sur la côte nord-ouest de l'Amérique, et de laisser les Etats-Unis étendre leur souveraineté tout le long de cette côte, depuis la latitude du golfe de Californie jusqu'à l'Océan Arctique russe. L'île de Vancouver est destinée par sa position à devenir un jour pour l'Amérique ce que l'Angleterre est aujourd'hui pour l'Europe occidentale.

OUVRAGE BARBARE ET CRUEL.—La Gazette de Montréal de lundi rapporte que dans la nuit de vendredi à samedi, vers minuit, lorsque le journal allait être mis sous presse, un ou plusieurs misérables couvrent un gros chien de goudron et de térbenthine, y mirent le feu, et l'envoyèrent enveloppé de flammes dans l'imprimerie. Ce ne fut qu'avec difficulté qu'on réussit à faire sortir le chien et à l'empêcher de mettre le feu à quelques papiers. Quo le dessain de l'auteur ou des auteurs de cet inqualifiable fait ou nom d'incendier l'imprimerie, nous dirons avec la Gazette qu'une telle cruauté envers le chien était au-dessous de la nature hu-

ANNEXION DE L'ILE DE VANCOUVER AUX ETATS-UNIS.—Le correspondant de Washington du Courier & Enquirer de New-York dit: "La correspondance relative à l'achat de l'île de Vancouver se poursuit à Londres et à Washington. Le succès des négociations, ainsi que le prix à payer, dépendra, en quelque mesure, des complications de la guerre d'Orient."

Si l'Angleterre vend aux Etats-Unis l'île de Vancouver, elle ferait aussi bien d'y ajouter tout de suite le reste de ses possessions sur la côte nord-ouest de l'Amérique, et de laisser les Etats-Unis étendre leur souveraineté tout le long de cette côte, depuis la latitude du golfe de Californie jusqu'à l'Océan Arctique russe. L'île de Vancouver est destinée par sa position à devenir un jour pour l'Amérique ce que l'Angleterre est aujourd'hui pour l'Europe occidentale.

OUVRAGE BARBARE ET CRUEL.—La Gazette de Montréal de lundi rapporte que dans la nuit de vendredi à samedi, vers minuit, lorsque le journal allait être mis sous presse, un ou plusieurs misérables couvrent un gros chien de goudron et de térbenthine, y mirent le feu, et l'envoyèrent enveloppé de flammes dans l'imprimerie. Ce ne fut qu'avec difficulté qu'on réussit à faire sortir le chien et à l'empêcher de mettre le feu à quelques papiers. Quo le dessain de l'auteur ou des auteurs de cet inqualifiable fait ou nom d'incendier l'imprimerie, nous dirons avec la Gazette qu'une telle cruauté envers le chien était au-dessous de la nature hu-

ANNEXION DE L'ILE DE VANCOUVER AUX ETATS-UNIS.—Le correspondant de Washington du Courier & Enquirer de New-York dit: "La correspondance relative à l'achat de l'île de Vancouver se poursuit à Londres et à Washington. Le succès des négociations, ainsi que le prix à payer, dépendra, en quelque mesure, des complications de la guerre d'Orient."

Si l'Angleterre vend aux Etats-Unis l'île de Vancouver, elle ferait aussi bien d'y ajouter tout de suite le reste de ses possessions sur la côte nord-ouest de l'Amérique, et de laisser les Etats-Unis étendre leur souveraineté tout le long de cette côte, depuis la latitude du golfe de Californie jusqu'à l'Océan Arctique russe. L'île de Vancouver est destinée par sa position à devenir un jour pour l'Amérique ce que l'Angleterre est aujourd'hui pour l'Europe occidentale.

OUVRAGE BARBARE ET CRUEL.—La Gazette de Montréal de lundi rapporte que dans la nuit de vendredi à samedi, vers minuit, lorsque le journal allait être mis sous presse, un ou plusieurs misérables couvrent un gros chien de goudron et de térbenthine, y mirent le feu, et l'envoyèrent enveloppé de flammes dans l'imprimerie. Ce ne fut qu'avec difficulté qu'on réussit à faire sortir le chien et à l'empêcher de mettre le feu à quelques papiers. Quo le dessain de l'auteur ou des auteurs de cet inqualifiable fait ou nom d'incendier l'imprimerie, nous dirons avec la Gazette qu'une telle cruauté envers le chien était au-dessous de la nature hu-

ANNEXION DE L'ILE DE VANCOUVER AUX ETATS-UNIS.—Le correspondant de Washington du Courier & Enquirer de New-York dit: "La correspondance relative à l'achat de l'île de Vancouver se poursuit à Londres et à Washington. Le succès des négociations, ainsi que le prix à payer, dépendra, en quelque mesure, des complications de la guerre d'Orient."

Si l'Angleterre vend aux Etats-Unis l'île de Vancouver, elle ferait aussi bien d'y ajouter tout de suite le reste de ses possessions sur la côte nord-ouest de l'Amérique, et de laisser les Etats-Unis étendre leur souveraineté tout le long de cette côte, depuis la latitude du golfe de Californie jusqu'à l'Océan Arctique russe. L'île de Vancouver est destinée par sa position à devenir un jour pour l'Amérique ce que l'Angleterre est aujourd'hui pour l'Europe occidentale.

OUVRAGE BARBARE ET CRUEL.—La Gazette de Montréal de lundi rapporte que dans la nuit de vendredi à samedi, vers minuit, lorsque le journal allait être mis sous presse, un ou plusieurs misérables couvrent un gros chien de goudron et de térbenthine, y mirent le feu, et l'envoyèrent enveloppé de flammes dans l'imprimerie. Ce ne fut qu'avec difficulté qu'on réussit à faire sortir le chien et à l'empêcher de mettre le feu à quelques papiers. Quo le dessain de l'auteur ou des auteurs de cet inqualifiable fait ou nom d'incendier l'imprimerie, nous dirons avec la Gazette qu'une telle cruauté envers le chien était au-dessous de la nature hu-

ANNEXION DE L'ILE DE VANCOUVER AUX ETATS-UNIS.—Le correspondant de Washington du Courier & Enquirer de New-York dit: "La correspondance relative à l'achat de l'île de Vancouver se poursuit à Londres et à Washington. Le succès des négociations, ainsi que le prix à payer, dépendra, en quelque mesure, des complications de la guerre d'Orient."

Si l'Angleterre vend aux Etats-Unis l'île de Vancouver, elle ferait aussi bien d'y ajouter tout de suite le reste de ses possessions sur la côte nord-ouest de l'Amérique, et de laisser les Etats-Unis étendre leur souveraineté tout le long de cette côte, depuis la latitude du golfe de Californie jusqu'à l'Océan Arctique russe. L'île de Vancouver est destinée par sa position à devenir un jour pour l'Amérique ce que l'Angleterre est aujourd'hui pour l'Europe occidentale.

OUVRAGE BARBARE ET CRUEL.—La Gazette de Montréal de lundi rapporte que dans la nuit de vendredi à samedi, vers minuit, lorsque le journal allait être mis sous presse, un ou plusieurs misérables couvrent un gros chien de goudron et de térbenthine, y mirent le feu, et l'envoyèrent enveloppé de flammes dans l'imprimerie. Ce ne fut qu'avec difficulté qu'on réussit à faire sortir le chien et à l'empêcher de mettre le feu à quelques papiers. Quo le dessain de l'auteur ou des auteurs de cet inqualifiable fait ou nom d'incendier l'imprimerie, nous dirons avec la Gazette qu'une telle cruauté envers le chien était au-dessous de la nature hu-

Je me suis empressé de demander pour-quoi à Trois-Rivières on avait une telle idée de la politique de ces MM. c'est bien simple m'a-t-on répondu, c'est qu'ici, à Trois-Rivières on les connaît mieux que partout ailleurs.—Communiqué.

PARLEMENT PROVINCIAL.—Une proclamation de S. E. le gouverneur-général, insérée dans un extra de la Gazette Officielle de ce jour, convoque les Chambres à mardi, le cinq septembre prochain, pour la dépêche des affaires.

Elections Terminées.

- BAS-CANADA. Argenteuil.....Bellingham.† Bellechasse.....L'honorable J. Chabot. \* Beauce.....Dunbar Ross. Bzou.....Th. Brodeur.† Beauharnois—D. Daoust.† Berthier—Dostaler.† Bonaventure—J. Mcagher.† Champlain.....M. Marchand.† Chateauguay—D. Witt.† Chambly.....N. Darche.† Compton—J. S. Sanborn.† Drummond.....J. B. E. Dorion.† Duchesne.....B. Paoliot.† Deux-Montagnes—J. B. Deau† Huntingdon.....Somerville.† Hochelaga.....M. Laporte.† Iberville.....C. Laberge.† Joliette.....J. H. Jobin.† Kamouraska—C. Chiassis.† L'Islet—C. Fontaine.† Lévis.....M. Lemieux.† Lotbinière.....J. O'Farrell.† L'Assomption.....J. Papin.† Laprairie.....T. J. J. Loranger.† Montréal (Jacques-Cartier) M. F. Valois.† Montréal (Cité).....M. Dorion, Holton et Young.† Maskinongé.....M. Tarcoite.† Montmorency.....J. Cauchon.† Montmagny.....N. Casault.† Montcalm—J. Dufresne.† Missisquoi (est)—J. M. Ferris.† Mégantic—W. Rhodes.† Missisquoi (ouest) Whitney.† Napierville.....J. O. Bureau.† Nicolet.....Dr. Fortier.† Ottawa.....Cook.† Pontiac.....J. Egan.† Pointe-aux-Lacs.....J. E. Thibodaux.† Québec (Cité).....M. H. Chabot, Blanchet et Alieyn. Québec (Comté).....L'honorable P. J. O. Chauveau.† Rouville.....Dr. Poulin.† Richelieu—Givernement.† Rimouski—J. C. Taché.† Sherbrooke.....L'honorable L. T. Droumond.† Sherbrooke (ville) A. T. Galt.† Sherbrooke (comté) W. H. Felton.† St.-Hyacinthe.....L. V. Sicotte.† St.-Maurice.....M. Desaulniers.† Saguenay—P. G. Huet.† Soulanges—L. H. Masson.† St.-Jean—E. Bourassa.† Stanstead—T. L. Terrill.† Trois-Rivières (Ville) A. Polette.† Terrebonne.....G. M. Prévost.† Temiscouata—B. Dionne.† Val-d'Aulou—J. B. Mongenais.† Verdun—G. E. Cartier.† Yamaska (Comté) I. Gilt.† HAUT-CANADA. Brantford (Est Comté) D. McKelvie.† Brantford (Ouest Comté) H. Bigger.† Brockville.....Geo. Crawford.† Bytown.....Yielding.† Carleton—Powell.† Cornwall.....Dr. McDonald.† Durham (ouest)—H. Munro.† Durham (est)—Burton.† Dundas.....Chrysler.† Elgin (Est).....Dr. Southwick.† Elgin (ouest).....McBeth.† Essex—A. Rankin.† Frontenac—Smith.† Grenville.....Patrick.† Glengary.....J. S. Macdonald.† Grey—Jackson.† Halton—Chisholm.† Hastings.....B. Flint.† Hastings (nord).....E. Murney.† Huron.....Cayley.† Hamilton.....Sir A. N. McNab.† Kent—Langton.† Kingston.....J. A. McDonald.† Lincoln (Comté).....Hon. W. H. Merritt.† Lambton.....G. Brown.† London.....A. Wilson.† Lennox et Addington—D. Roblin.† Lanark (sud).....Shaw.† Lanark (nord).....Bell.† Leeds (sud).....Delong.† Leeds et Grenville—Dr. Church.† Middlesex (ouest) I. Scathard.† Middlesex (est).....W. Niles.† Niagara.....J. C. Morrison.† Northumberland (ouest) S. Smith.† Northumberland (est) Ross.† Ontario (Nord).....Gault.† Oxford (Nord).....Mathison.† Oxford (Sud).....Hicks.† Ontario (Sud).....M. Lumsden.† Perth—Daly.† Peterborough.....J. Langton.† Prescott (Comté).....H. N. McCann.† Prince Edward.....Stevenson.† Peel.....Atkins.† Russell—G. B. Lyon.† Renfrew—F. Hicks.† Simcoe (Sud).....W. B. Robinson.† Simcoe (Nord).....J. Sanson.† Stormont.....Maitte.† Toronto.....J. G. Bowers.† Cameron.† Victoria—Smith.† Wellington (nord)—Dr. Clark.† Wellington (Sud) A. J. Ferguson.† Welland.....Frazier.† Wentworth (sud) Freeman.† Wentworth (Nord) Spence.† Waterloo.....Petrie.† York (ouest)—Garable.† York (est)—Wright.† York (Nord).....Hartman.† Le signe (\*) Astérie est considéré comme Ministère; (†) Opposition; (‡) comme douteux.

de session, et comme vous observiez justement, dans votre dernier numéro—les magistrats honoraires, ont en ce moment assez de leurs affaires privées à veiller, sans être assujettis à les négliger gratuitement, et à s'exposer à des animosités, et perte de pratiques, ou de commerce, par leurs décisions, même suivant la lettre de la loi—et conséquemment se refusant à la besogne de la magistrature quand elle se présente. Il est donc à espérer que le ministère appointera sous peu un président de la cour de quartier de session, tel qu'est le juge McCord à Montréal, et un magistrat stipendaire tel que sont les magistrats de Police des villes de Montréal et Québec, avec des salaires proportionnés à ces offices, et une police municipale sous ce dernier officier, proportionnée aux besoins de ce district.

Les revenus que le District donne au gouvernement, donnent droit d'espérer que quand des mesures d'intérêt local sont introduites par la législature, des mesures de protection doivent les suivre, plus particulièrement où les municipalités n'ont pas les moyens légaux de le faire elles-mêmes, où sont encore gênées par les moyens pécuniaires. Pour le passé le gouvernement n'a eu que très peu de dépenses pour nous donner le support de la loi, ainsi il est à espérer que dans notre plus grand besoin, maintenant, il montrera une libéralité proportionnée au revenu contribué par ce District—En adoptant les mesures en question, par prévoyance, qui par nécessité doivent avoir lieu à l'ouverture du grand tronçon du chemin de fer ce ne serait qu'une mesure dictée par la prudence et le bon jugement d'un gouvernement, qui, en dispersant sous un grand nombre d'étrangers, journaliers sur la ligne du chemin de fer, aura établi d'avance un cordon de protection, pour le maintien de l'ordre et la protection de la vie et de la propriété qui se trouvent exposées en tel circonstance.

Cette mesure serait le signe certain d'un gouvernement qui se maintient par le bon ordre—et d'un gouvernement qui veille aux intérêts et à la sûreté générale. La prévention est toujours meilleure que la guérison. Je suis M. le Rédacteur, votre serviteur, ANTI MARTIAL.

W. H. Rowen et Cie,.....Propriétaires.

L'ÈRE NOUVELLE. TROIS-RIVIERES, SAMEDI 12 AOUT 1854.

Napierville.

Ce comté vient d'être notre ami et candidat concitoyen J. O. Bureau de St-Reni. Nous nous réjouissons du résultat de cette élection qui vient d'appeler aux honneurs de la représentation un démocrate sincère, éprouvé et déclairé.

Nous disons éprouvé parceque M. Bureau, dans la presse comme à la tribune, a toujours travaillé activement à la propagation des principes démocratiques.

Et chaque fois que nous avons été favorisés des écrits de ce M., ce qui est arrivé très fréquemment, c'était toujours pour défendre les principes du parti auquel il appartient encore aujourd'hui.

Nous sommes entrés dans ces détails, pour rendre justice à M. Bureau et le défendre contre les attaques envieuses et calomnieuses du Notaire Lanctôt de St-Edouard, qui dit dans une correspondance publiée dans le Pays du 3 courant, "qu'en politique la consistance de M. Bureau a toujours été douteuse."

M. Lanctôt sait parfaitement bien le contraire, car M. Bureau est-il été, ce que M. Lanctôt écrit contre lui aujourd'hui, il n'aurait point travaillé comme il l'a fait contre M. Varin, le candidat ministériel qui s'était présenté en opposition en 1850 à M. Lane lot.

Si c'est l'habitude de M. Lanctôt de le témoigner de sa reconnaissance, en jetant l'ordure à la figure des amis qui ont travaillé pour lui contre M. Varin, nous pourrions en toute sûreté lui prédire d'avance, quel sera son succès, s'il voulait à l'avenir brigner les faveurs populaires.—Car aux yeux de tout le monde, rien n'est plus détestable et de plus odieux que "l'ingratitude et la jalousie," et cette correspondance sera toujours contre M. Lanctôt un argument qui parlera bien peu en faveur de son cœur et de son intelligence.

M. V. H. Pacaud.

VIENT d'adresser une correspondance au Pays dans laquelle il fait un bien mauvais compliment aux membres de sa famille toute en voulant faire le contraire.

Il s'agit de refuter cette partie de la correspondance d'un démocrate.—Les ministres disent si nous n'agissons point promptement il n'y aura là que deux candidats "tous deux de l'opposition, MM. Dorion et Pacaud. Une idée. Le premier M. Dorion nous est assez connu n'y pensons pas; le second, M. Pacaud doit être....."

"Un M. Pacaud (en politique) achetons le," ce qui fut dit fut fait.

Pour répondre à cela M. Pacaud V. (Hypothèse) de s'écrier: "Peut être avez vous cru (DEMOCRATE) produire un grand effet contre nous dans le pays: sur ce point détrompez vous, je ne connais qu'une place dans le pays qui croira ce que vous avancez, c'est à Trois-Rivières!!!!"

Victoria avait été célébré avec grande pompe par les deux flottes: l'amiral Sir Charles Napier était venu dîner ce jour-là à bord de l'Inflexible, qui porte, comme on sait, le pavillon de l'amiral Parseval.

Aujourd'hui les flottes ne sont plus qu'à cinq ou six milles de Cronstadt; leurs bateaux à vapeur en étudient les approches, mais jusqu'ici il n'a encore été fait rien d'important. Un jour le Lucifer a signalé trente voiles en vue, et l'on a cru que la flotte russe s'était peut-être décidée à accepter la bataille; l'escadre alliée s'est formée sur trois colonnes, la droite appartenant aux Français par rang d'ancienneté, pour marcher à l'ennemi; mais en avançant on a découvert que l'on était trompé par le mirage, la flotte russe restant toujours tranquillement à l'ancre derrière les fouds qui la défendent.

En attendant, les vaisseaux des puissances alliées emploient le temps, comme ils pourraient le faire dans les ports de leur pays, à des exercices et aux soins qu'exigent ces citadelles flottantes. Mouillés devant Cronstadt au milieu du courant d'eau douce qu'apporte la Néva, les matelots en profitent comme des gens pour qui l'abondance de l'eau douce est une véritable et très grande jouissance. Ils sont favorisés par une température moyenne de 25 à 26 degrés centigrades.

Le blocus hermétique des côtes du Russie dans la mer Baltique est un fait accompli.

—Le Correspondant de Hambourg raconte comme il suit le bombardement de Bomarsund: "Le 21 juin, les vapeurs anglais l'Hecla, le Valorous et l'Odin remontèrent le difficile passage méridional entre les îles d'Aland, conduisant à Bomarsund. Vers cinq heures du soir, ils aperçurent successivement deux grands tours rondes et un fort en forme demi-cercle, armé de 89 canons, dont deux tiers casematés, le même que ceux des tours. Une troisième tour s'élevait sur les hauteurs de l'île de Phinsto. L'Hecla commença à canonner le fort, qui ne répondit à son feu qu'un quart d'heure; le combat devint alors général. A six heures, une batterie de 8 canons, établie au bord de la forêt à gauche de la forteresse, soutenue par de l'artillerie à cheval et des carabinières, ouvrit un feu vif contre les vapeurs, qui y répondirent énergiquement. Beaucoup de bombes l'atteignirent; deux fois elle fut abandonnée; mais de nouvelles troupes y furent chaque fois envoyées. A sept heures, la batterie masquée fut forcée de faire cesser son feu, et fut abandonnée par la garnison.

Les navires anglais jetèrent alors l'ancre dans une rade d'où ils canonneront la forteresse et le fort d'en face. Les boulets russes les atteignaient rarement.

A dix heures du soir, le feu éclata dans les magasins intérieurs de la forteresse, ce que les équipages saluèrent d'un triple hurra. Une demi-heure plus tard, des flammes s'élevèrent et se répandirent rapidement à droite des premières. En même temps, une bombe du Valorous perça le toit et pénétra dans la forteresse où elle éclata; sur quoi le capitaine Hall fit le signal: "Bravement agi, Valorous!" Un long hurra y répondit.

Le 22, vers une heure du matin, les Anglais cessèrent leur feu et s'éloignèrent par le canal du sud.

Bomarsund est la principale place forte des Russes dans les îles d'Aland; elle est située sur la plus grande de ces îles, a été bâtie il n'y a que vingt ans, et peut recevoir 60,000 hommes. Il y a devant Bomarsund une rade excellente.

—On écrit de Dantziak, le 6 juillet, au Standard: "Le 27 juin, une division composée des navires l'Arrogant, l'Impérieuse, la Magicienne, le Desperate, le Lightning et le Bulldog s'est détaché pour une expédition. Il est probable que l'amiral désire avoir des informations exactes sur les localités situées au nord de Cronstadt. Pendant que cette division faisait des sondages au nord, le Drier en faisait autour des fortifications.

Le 29, le Drier est retourné son ler dans le canal pour voir s'il n'y avait point quelque machine infernale. L'amiral Chadis, le capitaine Keppel, lord Clarence Paget étaient à bord. Vous vous souvenez qu'on a dit que ces machines étaient couvertes de pierres, et que leur position était marquée par de petites bouées. On a donc procédé avec une extrême précaution, lorsqu'on a vu des bouées exactement semblables à celles qu'on avait décrites. On en a approché et on les a retirées avec leur chaîne au bout de laquelle on n'a trouvé qu'une grosse pierre. On a point vu de machine infernale et ce n'est pas la peine d'y chercher, car très probablement leur puissance a été fort exagérée.

CORRESPONDANCES.

Avantages et Désavantages des Trois-Rivières.

M. le Rédacteur.

Par le tremblement d'un ministère libéral, et des membres pour la ville et le comté, qui veillent aux intérêts de leurs constituants, notre ville a pris depuis trois années, un élan subit et inattendu par la plupart des citoyens, et promet de continuer en prospérité agricole, mécanique, et commerciale; de devenir un point central pour le commerce des bois, des mines, et des autres ressources du Canada Est.—L'avantage est certainement grand pour les citoyens de cette ville et des campagnes avoisinantes, et encore plus grand pour le revenu général de la province, par les droits sur les bois et articles de commerce qui s'exploitent et s'importent.—Mais tous les désavantages qui surviennent dans de tels cas d'accroissement subit retombent sur les citoyens, s'ils ne reçoivent pas des mesures complètes de la législature.

Les glissoires du Saint Maurice nous ont ouvert un commerce, qui dans les douze précédents mois, a donné une circulation ici d'un million de livres courant au moins; et les impôts et droits sur les bois exploités ont donné un chiffre proportionné à la caisse provinciale. Mais aussi ce surcroît de fonds répand parmi nous, a amené un surcroît de population, dont une partie fait honneur à notre ville—et l'autre ne peut que nous faire entretenir des craintes, et diminuer le bonheur et la sûreté parfaite dont nous avons joui jusqu'à présent,—mais dont nous sommes menacés de ne pas jouir bien longtemps, si le ministère et la législature ne nous viennent en aide à temps.

Dans votre dernier numéro, vous remarquez la nécessité d'avoir un Magistrat, pour la décision des causes sommaires.—Mais il est aussi essentiel d'établir un autre tribunal, pour rencontrer les appels fréquentes qui sont faites des causes sommaires au quartier

de session, et comme vous observiez justement, dans votre dernier numéro—les magistrats honoraires, ont en ce moment assez de leurs affaires privées à veiller, sans être assujettis à les négliger gratuitement, et à s'exposer à des animosités, et perte de pratiques, ou de commerce, par leurs décisions, même suivant la lettre de la loi—et conséquemment se refusant à la besogne de la magistrature quand elle se présente. Il est donc à espérer que le ministère appointera sous peu un président de la cour de quartier de session, tel qu'est le juge McCord à Montréal, et un magistrat stipendaire tel que sont les magistrats de Police des villes de Montréal et Québec, avec des salaires proportionnés à ces offices, et une police municipale sous ce dernier officier, proportionnée aux besoins de ce district.

Les revenus que le District donne au gouvernement, donnent droit d'espérer que quand des mesures d'intérêt local sont introduites par la législature, des mesures de protection doivent les suivre, plus particulièrement où les municipalités n'ont pas les moyens légaux de le faire elles-mêmes, où sont encore gênées par les moyens pécuniaires. Pour le passé le gouvernement n'a eu que très peu de dépenses pour nous donner le support de la loi, ainsi il est à espérer que dans notre plus grand besoin, maintenant, il montrera une libéralité proportionnée au revenu contribué par ce District—En adoptant les mesures en question, par prévoyance, qui par nécessité doivent avoir lieu à l'ouverture du grand tronçon du chemin de fer ce ne serait qu'une mesure dictée par la prudence et le bon jugement d'un gouvernement, qui, en dispersant sous un grand nombre d'étrangers, journaliers sur la ligne du chemin de fer, aura établi d'avance un cordon de protection, pour le maintien de l'ordre et la protection de la vie et de la propriété qui se trouvent exposées en tel circonstance.

Cette mesure serait le signe certain d'un gouvernement qui se maintient par le bon ordre—et d'un gouvernement qui veille aux intérêts et à la sûreté générale. La prévention est toujours meilleure que la guérison. Je suis M. le Rédacteur, votre serviteur, ANTI MARTIAL.

W. H. Rowen et Cie,.....Propriétaires.

L'ÈRE NOUVELLE. TROIS-RIVIERES, SAMEDI 12 AOUT 1854.

Napierville.

Ce comté vient d'être notre ami et candidat concitoyen J. O. Bureau de St-Reni. Nous nous réjouissons du résultat de cette élection qui vient d'appeler aux honneurs de la représentation un démocrate sincère, éprouvé et déclairé.

Nous disons éprouvé parceque M. Bureau, dans la presse comme à la tribune, a toujours travaillé activement à la propagation des principes démocratiques.

Et chaque fois que nous avons été favorisés des écrits de ce M., ce qui est arrivé très fréquemment, c'était toujours pour défendre les principes du parti auquel il appartient encore aujourd'hui.

Nous sommes entrés dans ces détails, pour rendre justice à M. Bureau et le défendre contre les attaques envieuses et calomnieuses du Notaire Lanctôt de St-Edouard, qui dit dans une correspondance publiée dans le Pays du 3 courant, "qu'en politique la consistance de M. Bureau a toujours été douteuse."

M. Lanctôt sait parfaitement bien le contraire, car M. Bureau est-il été, ce que M. Lanctôt écrit contre lui aujourd'hui, il n'aurait point travaillé comme il l'a fait contre M. Varin, le candidat ministériel qui s'était présenté en opposition en 1850 à M. Lane lot.

Si c'est l'habitude de M. Lanctôt de le témoigner de sa reconnaissance, en jetant l'ordure à la figure des amis qui ont travaillé pour lui contre M. Varin, nous pourrions en toute sûreté lui prédire d'avance, quel sera son succès, s'il voulait à l'avenir brigner les faveurs populaires.—Car aux yeux de tout le monde, rien n'est plus détestable et de plus odieux que "l'ingratitude et la jalousie," et cette correspondance sera toujours contre M. Lanctôt un argument qui parlera bien peu en faveur de son cœur et de son intelligence.

pairs, il regut de Napoléon le commandement de l'armée du Rhin. Les revers subits de Waterloo ne lui laissèrent même pas le temps d'entrer en campagne.

Des la seconde Restauration, il fut appelé à jouer un rôle actif. Lors du procès du maréchal Ney, le maréchal Monecy ayant refusé de présider la commission militaire instituée pour le juger, Jourdan fut désigné à sa place. Ce tribunal militaire s'étant déclaré incompetent, la mémoire de Jourdan se trouva peut-être ainsi à l'abri d'une grande tâche.

En 1816, nommé gouverneur de la 7e division militaire, le roi de Sardaigne lui fit don de son portrait, enrichi de diamants comme souvenir de l'intégrité de son administration en Piémont, quinze ans auparavant.

Appelé peu après à la Chambre des pairs, il passa paisible les quatorze années de la Restauration, et il put voir Napoléon, de tout temps un peu prévenu contre lui, finir par lui rendre justice. Voici, en effet, ce qu'il dit de lui à Sainte-Hélène: "En voilà un que j'ai fort maltraité assurément. J'aurais dû naturellement penser qu'il eût dû m'en vouloir beaucoup. Eh bien, j'ai appris avec plaisir qu'après ma chute il est demeuré constamment bien. Il a montré la "cette élévation d'âme qui élève et classe" les gens. Du reste, Jourdan était un vrai patriote, et c'est une réponse à bien des choses."

En 183

maine, et que le monstre ou les monstres qui la perpétuèrent méritent quelque punition plus dégradante que celles qu'on inflige ordinairement aux hommes.

RÉCIPROCITÉ.—Il est dit que le traité de réciprocité a été définitivement adopté dans le Sénat des Etats-Unis, à une division de 35 contre 8.

ANNONCE.—Onguent et Filules d'Holloway, guérison étonnante et efficace de Scorbout de dix années de durée.—M. Mackridge, de Pices-street, Liverpool, était affligé depuis dix ans d'un violent attaque de scorbout dans la main, qui le tenait dans une terrible agonie et mauvaise santé.

AUX CORRESPONDANTS.—"Un Electeur" de Yamachiche voudra bien nous envoyer son nom. Règle invariable chez nous.

Naissance.

A St-Michel d'Yamachiche, le 10 courant, la dame de M. Moïse Charland, une fille.

Mariages

A Drummondville le 3 du courant, par Messire J. Leclair, Sieur Joseph LeMaître Lottinville de la Baillie des Trois-Rivières, à Dile Thérèse Boucher de St-David de Drummondville.

A Champlain, le 8 du courant, par le Révérend M. Marcoux John Jones Rose Ecuyer M. D. de Ste-Anne Delapérade, à Demoiselle M. Arline Lanouette dernière fille de Jos. Ed. Lanouette Ecuyer de Champlain.

COMPAGNIE "BEACON"

D'ASSURANCE SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE, DE LONDRES.

Capital: £150,000 Sterling, avec pouvoir d'augmenter jusqu'à £500,000 Sterling.

BRANCHE DU CANADA.—BUREAU PRINCIPAL, KINGSTON

DIRECTEURS.

L'HONORABLE J. A. MACDONALD, Président. John Macpherson, Sec. (Messrs. Brown et Hart) Hugh Fraser, Sec. (Messrs. Maxwell, Strang, etc.) Alex. Campbell, Sec. (Messrs. Fraser, etc.)

JOSEPH WHYDDON, Sec. AGENT, Montréal.

BUREAU: N° 17, GRANDE RUE SAINT-JACQUES.

DÉPARTEMENT DU FEU.

LES Directeurs, en Canada, ont le pouvoir, comme les Actionnaires, de signer, et d'accorder des Polices sur les Bâtimens, les Effets, les Marchandises, les Vaisseaux, et sur toute description de propriété à assurer dans aucune partie du Canada.

Toutes pertes, (y compris l'incendie occasionné par la Foudre) promptement acquittés sans déduction ni escompte, par le Bureau, à Kingston, sans ner élever en Angleterre.

DÉPARTEMENT SUR LA VIE.

LA Compagnie, entre autres avantages, offre les suivants, c'est-à-dire des Polices sûres, dotations pour adultes ou enfants, prêts pour faciliter le paiement des Primes, et une échelle de petites Primes payables par semaine, offrant les avantages de l'Assurance sur la Vie aux Classes Industrielles, (tandis qu'ils demeurent accessibles à toutes les autres Classes de la Société pour des montans plus élevés) et tendant à promouvoir des habitudes de frugalité parmi les jeunes personnes en leur faisant assurer la vie plusieurs années avant qu'elles ne peuvent le faire à tout autre Bureau.

La Table suivante montre les montans payés par cette Compagnie à la mort de chacune des personnes y nommées pour le montant payé d'un denier par semaine.

Table with columns: Le Père, Age, au prochain jour de sa naissance, and amounts for La Mère, La Fille, and Le Fils.

Le même paiement n'aurait assuré à chacune des mêmes personnes que £5 seulement, dans les Sociétés d'Entierement établies en Angleterre.

Quoique cette Compagnie n'ait été formée et n'ait commencé ses opérations qu'en 1853, elle a accordé à l'expiration de sa première année, finissant au mois de Mars passé, le chiffre élevé de 1,678 Polices sur la Vie.

Les Médecins Examinateurs sont payés par la Compagnie. Les Dames seront visitées à leur propre résidence par l'Officier Médical si elles le préfèrent au lieu de paraître devant le Bureau des Directeurs.

Les personnes qui seront assurées sur la Vie ou contre l'Incendie suivant les termes de l'Acte de Constitution de la Société, auront le droit de participer aux profits.

On peut se procurer des Circulaires, Pamphlets, Formes et Taux au Bureau principal, à Kingston, et aux différentes Agences; et les mêmes en Français (y compris les Polices si on le désire) au Bureau, à Montréal.

JOSEPH WHYDDON, Agent Local pour Montréal et Surintendant des Sous-Agences dans la Bas-Canada.

NOTA.—JOSEPH MICHEL BADAUX, NOTAIRE, est Agent pour la Ville et le District des Trois-Rivières.—Bureau, Rue-des-Forges. Trois-Rivières, 12 Août 1854.

AVIS.

TOUTES personnes endettées envers la succession de feu JAMES BURNS, Sec., sont priées de régler sans délai, et ceux qui ont des réclamations contre icelle succession s'ont priés de les produire au soussigné.

FRS. DASYLVA, Seul agent et proc. de Dame Geneviève Burns et Julie Burns, seules héritières.

Trois-Rivières 9 Août 1854.

NOUVEAU MAGASIN DE FOURRURES.

LE SEUR C. BALGER a l'honneur d'informer le public qu'il ouvrira en cette ville le 1er Septembre prochain, dans la maison de M. Jean Desfosse, occupée actuellement par M. Pierre Dupont, d'agence d'otype, Rue Notre-Dame, UN MAGASIN DE FOURRURES.

On trouvera constamment chez lui un assortiment varié de toutes espèces de Fourrures, telles que Casques, Capots, Gants, Victoires, etc., aux prix les plus modérés. Il espère que le public voudra bien le favoriser de son bienveillant patronage, tous ses efforts tendront à s'en rendre digne.

Achat au comptant de toutes espèces de pelletteries brutes. Trois-Rivières, 12 août 1854.—Im. 41.



Une assemblée d'Actionnaires, tenue aux Trois-Rivières, le 22 Juillet dernier, aux fins d'établir une ligne de STEAMBOAT de MONTREAL à BATHURST, et pour toucher aux places intermédiaires, un comité de Directeurs a été nommé pour arriver au but de l'Assemblée, et il a été décidé que des livres seront ouverts aux magasins de J. U. Ritter et Andrew Craik, Ecrs. aux Trois-Rivières, et à celui de H. A. Chillas, Sec., à Nicolet pour la facilité des personnes qui désiraient prendre des actions dans cette compagnie.

A une assemblée subséquente du dit comité, H. A. Chillas, Sec., a été dument autorisé à prendre des informations pour l'achat ou la construction d'un vapeur convenable, et en faire rapport à une assemblée des actionnaires, au plus tôt possible.

P. S.—Les personnes qui désiraient prendre des parts dans cette ligne sont priées de ne point perdre de temps, vu qu'un grand mont d'actions a déjà été pris. Trois-Rivières 5 août 1854.

AVIS.

LES RELIGIEUSES URSULINES des Trois-Rivières préviennent les parents de leurs ÉLÈVES que l'ouverture des CLASSES est différée jusqu'à nouvel ordre. Trois-Rivières 9 Août 1854.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA Société qui a existé jusqu'à ce jour sous les noms de Félix Décoteau et Joseph Morel, a été dissoute de consentement mutuel.

FÉLIX DÉCOTEAU, JOSEPH MOREL. Trois-Rivières, 9 Août 1854.

Toutes dettes dues à, et tous reclaims contre la dite société seront réglés par M. Jos. Morel.

Avis Public.

LA soussignée informe le public qu'elle a établi Charles Henry Gouby, Sec., son seul procureur et qu'il est seul autorisé à recevoir les sommes d'argent qui lui sont dues ou lui seront ci-après dues et en donner reçu; toutes personnes payant à d'autres qu'au dit procureur ou à la soussignée elle-même, seront exposées à payer deux fois.

JULIE DUPLESSIS, Veuve PIERRE DESFOSSÉS. Trois-Rivières 5 août 1854.

A VENDRE.

UN magnifique COFFREFORT (Sûr) à l'épreuve du feu. S'adresser à JOHN WHITEFORD, fils. Trois-Rivières, 24 juin 1854.

NOUVEAU MAGASIN.

BIENVENU & LAFREYNE. Ont l'honneur d'avertir leurs amis et le public de la ville et du district des Trois-Rivières, qu'ils ouvriront au commencement de Mai prochain, un magasin dans la première maison en pierres de taille de P. B. DEMOULIN, Ecuyer, vis-à-vis le marché, et qu'ils auront constamment en mains un assortiment de marchandises sèches et d'Épicerie.

Trois-Rivières, 26 avril 1854.—je.

Société formée.

LES soussignés informent leurs amis et le public en général qu'ils sont entrés en société sous les noms de Beauvry et Boudreau; et qu'ils commencent à transiger leurs affaires dans les premiers jours de Mai courant, dans la maison de Mme. Paucand, coin des rues Notre-Dame et des Forges.

BEAUDRY & BOUDREAU. Trois-Rivières, 3 mai 1854.

Co Partnership.

THE Subscribers beg to notify their friends and the public, that they have entered into Partnership, under the Name and Firm of BEAUDRY & BOUDREAU, and that they will commence business in the beginning of the month of May, in Mrs. Paucand's premises, corner of Forges and Notre Dame Streets.

BEAUDRY & BOUDREAU. Three Rivers, May 3rd 1854.

A VENDRE.

LE lot de Terre formant le coin et adjoignant l'Ecole des Frères en cette ville. S'adresser à S. B. HART. Trois-Rivières, 1 Février 1854.

Attention.

G. CHEUVERT. REMERCIE bien ses nombreuses pratiques et le public en général, pour l'encouragement libéral qu'il a reçu et prend en même temps l'occasion de leur annoncer qu'il reçoit actuellement ses Marchandises Sèches, Épicerie et Lingerie et qu'il vendra toujours à grand marché comme par le passé—il invite MM. les Marchands de la campagne de visiter son établissement. Une déduction Blânde leur sera faite. Il aura toujours en main un grand assortiment de Fleur en quarts et en peches, et lard de toute qualité.

Trois-Rivières, 24 mai 1854.

ATTENTION.

LE soussigné tout en exprimant ses plus vifs remerciements à ses amis et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu avant son départ pour St-Stanislas, informe qu'il est de retour en cette ville et qu'il vient d'établir son magasin dans la rue du Platon, entre M. Lamb et M. Ritter.

Il aura constamment en main, un assortiment considérable de chaussures de toute espèce, tel que: Souliers et Bottines fins de dames, Souliers et Bottines de messieurs, Chapeaux en cuir et caoutchouc pour dames et messieurs.

AUSSI: Bottes à chevilles pour les voyageurs, Bottes sauvages, Cuir canadien, etc. etc. Le tout à des prix très modérés: JOS. GODIN. Trois-Rivières 22 juillet 1854.

AVIS.

LE Soussigné, ayant été nommé pour régler les affaires de la succession de feu Jean Baptiste Bourival en son vivant cultivateur, et commensal de la paroisse St-Bernard, requiert par le présent, toutes les personnes endettées envers la dite succession de payer entre ses mains, et celles qui ont des réclamations contre icelle succession de les présenter. L. BOUCHER, N. P. St-Barnabé, 13 juillet 1854.

AVIS.

LE soussigné offre à vendre la magnifique maison appartenant ci-devant au feu James Burns, Sec., située au coin des rues Notre-Dame et Bonaventure.

AUSSI: Une superbe maison située dans la rue Bonaventure. Qu'un excellent jardin, situé entre les rues Bonaventure et Alexandre. G. J. LUCKERHOFF, Agent, rue St-Antoine. Trois-Rivières 12 juillet 1854.

BATISSE DE PERRY.

EN ARRIÈRE DU CONSEIL DE VILLE.

PROVISIONS, ÉPICERIE, LIQUEURS, ETC.

M. C. PERRY.

SUCRES: 20 Baricats de Cassonade blanche, 30 Baricats de sucre écorcé. THÉS NOIRS: 10 Caisnes de Souchong supérieur, 12 Boites de Souchong excellent, 10 Boites de bon Congou, 15 Boites de Oolong supérieur. THÉS VERTS: 15 Boites de Hyson supérieur, 12 Boites de Gunpouder tres beau, 17 Boites de Young Hyson extra beau, 50 Boites de Twinkay supérieur. CAFÉ: 12 Sacs de Java meilleure qualité, 20 Sacs de Rio, superbe. —Aussi: Raisins, Corinthe, Riz, Orze, Farine pour les Familles, Fromage, Beurre, Lard, Poisson, Eau de Vie, Vins et tous les articles qu'on peut désirer, aux plus bas prix. Trois-Rivières, 24 juin 1854.

THREE RIVERS GAS COMPANY.

NOTICE is hereby given that a third call of TEN PER CENT on each share, being ten shillings per share of five pounds, of the Stock of the Three Rivers Gas Company having been resolved on by the Trustees of the said Company the said instalment is hereby required to be paid on or before the fifteenth day of August next to the undersigned. Wm. McDougall, Sect. Trés. T. R. G. C. Three Rivers, 8th July 1854.

Notice.

PERSONS desirous of taking STOCK in the Three Rivers Gas Company are hereby informed that the Books of the said Company are still open for that purpose at the office of the undersigned. Wm. McDougall, Sect. Trés. 25th January 1854.

MARCHANDISES SECHES, DU PRINTEMPS.

LE soussigné offre en vente un grand et magnifique assortiment de Marchandises de Gout, dont il dispose au plus bas prix possible, à son magasin, rue Notre-Dame. GOD. LASSALLE. Trois-Rivières, 14 Juin 1854.

NOUVELLE DECOUVERTE.

Pour remettre les Lits de Plume à neuf. MOYEN et MOROT, Plumassiers et Matelassiers, de Montréal.—Ont l'honneur de prévenir le public, qu'ils remettent les lits de plume à neuf au moyen du procédé infallible qu'ils emploient, la plume fut-elle dans le plus mauvais état. Ce même procédé a le double avantage de détruire la mite et tout ce qui peut nuire à la conservation de la plume et d'enlever toutes espèces de maladies ou mauvaises odeurs. Ces Messieurs s'engagent de faire avec trois lits le volume de quatre, plus simple que si la plume était neuve. Maison Conval en face de l'Eglise Anglaise. Trois-Rivières, 21 juin 1854.

AVIS.

EST par le présent donné que "L'ASSOCIATION TELEGRAPHIQUE ELECTRIQUE BRITANNIQUE AMERICAIN DU NORD," fera application à la prochaine session du Parlement Provincial, pour avoir le droit de construire des lignes ou embranchements à leur ligne principale, pour augmenter leur capital, et pour des amendements à leur Acte d'Incorporation. Québec, 8 juillet 1854.

BIENVENU & LAFREYNE.

VIENNENT DE RECEVOIR, 1,000 PAIRES de Bottes. Recevant de main de Québec quelques douzaines de Réservatifs contre le choléra. BIENVENU & LAFREYNE. Trois-Rivières, 5 juillet 1854.



AVIS.

EST par les présentes donné aux Censitaires des Seigneuries de Lançon, Silley, Notre-Dame-des-Anges, St-Gabriel, Belair, Batiscan, Cap de la Mogdeleine, Lapratrie, et à ceux des Fiefs et Arrière-Fiefs appartenant à Sa Majesté, situés dans la Cité de Québec, la Ville des Trois-Rivières et leur Banlieues ou dans aucune autre partie du Bas Canada, que Son Excellence l'Administration du Gouvernement, désire faciliter le changement de tenure dans ces Seigneuries et Fiefs, a ordonné, de l'avis de Son Conseil, que tout acquéreur qui, sous un mois de la date de son acquisition, demandera à commuer et commuera la tenure de la propriété acquise, conformément au Statut provincial de la 10 & 11 Vict. ch. 111, obtiendra la remise des Lods et Ventes dus sur son acquisition, pourvu qu'il paie comptant l'indemnité fixée par la loi, ou au moins vingt-cinq louis, si la propriété est située dans la Cité et Banlieue de Québec; et douze louis de châtiments, si elle est endue de ces localités, lorsque la dite indemnité excédera les dites sommes respectivement.

A. N. MORIN, Commissaire des Terres de la Couronne. Département des Terres de la Couronne, Québec, 29 mai 1854.

NOTICE TO LUMBERERS.

LUMBERERS who have operated during the past winter within the agency of the undersigned are hereby notified that no Timber or saw logs will be exempted from duty except such as may be proved by affidavits to have been cut upon private lands, such affidavits to be made from personal knowledge and to describe distinctly, in each case the lot on which the timber, for which exemption is claimed, was cut and the precise quantity cut thereon. For Rafts bound to Quebec Market, the undersigned will grant clearances showing the quantities proved to be from private lands, and duty will be levied on whatever surplus the said Rafts may be found to contain over the quantities stated in such clearances as the product of private lands.—Statements will also be required of the quantities cut on public lands, and any false statement subjects the Timber to Seizure and confiscation any Raft from this agency arriving in Quebec—or other place—for sale or exportation without a clearance from this office will be subject to proceedings, inevitably resulting in detention and consequent logs to the owner. OLIVER WELLS, Surry, Cr. Timber. CROWN TIMBER OFFICE, Three Rivers, 17th May 1854.

Aux Entrepreneurs de Bois.

LES Entrepreneurs de bois qui en ont fait durant l'hiver dernier, en vertu de l'agence du soussigné, sont notifiés par les présentes qu'aucun Billet, ou bois quarré ne sera exempté du droit, excepté celui qui sera prouvé, par affidavit avoir été coupé sur des terres privées. Ces affidavits, devront reposer sur des connaissances personnelles et devront mentionner strictement le lot sur lequel tel bois a été coupé, la quantité précise de ce bois coupé sur chaque dit lot. Le soussigné donnera clearance pour chaque cage consignée au marché de Québec pourvu qu'on ait prouvé que le bois composant la dite cage a été pris sur des terres privées;—mais on prélèvera le droit sur le surplus que contiendra la dite cage au-dessus de la quantité stipulée dans chaque clearance, comme produit de terres privées. Des états seront aussi requis pour la quantité coupée sur des terres publiques; et sur aucun état erroné, le bois sera saisi et confisqué. Aucune cage arrivant à Québec, ou ailleurs, sous cette agence, pour ven ou exportation, sans clearance de Bureau, sera détenu aux risques et péril du propriétaire. OLIVIER WELLS, Surry, Bois. Cr. BUREAU DES BOIS DE LA COURONNE, Trois-Rivières, 16 mai 1854.

CI-DEVANT

T. LARUE, A. LARUE.

LE soussigné prend la liberté d'informer ses amis, les citoyens de cette ville et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin dans la maison si longtemps occupée par son frère, M. Auguste Larue. Ses marchandises sont toutes nouvelles, de bon goût et des mieux choisies. Ses prix seront assez bas pour défer la concurrence avec qui ce soit. Les Messieurs du clergé, trouveront à son magasin un assortiment complet d'Étoffe à Soutane et Pantalons, etc., aussi des Chapeaux convenables. Il tiendra aussi une librairie sur un bon pied. Il attend, tout prochainement plusieurs caisses de livres venant directement de France; consistant tant en livres de Théologie, que de Littérature et d'École. Un seul prix est établi dans sa maison. Point de crédit; Conséquemment, bon marché et bas prix pour toutes personnes qui voudront en profiter. Qu'on vienne voir et visiter ses effets avant que d'aller ailleurs. Il aura constamment le meilleur Vin de Messe... T. LARUE. Trois Rivières 7 juin 1854.

COMPAGNIE DE GAZ DES TROIS-RIVIERES.

AVIS est par le présent donné que les Directeurs de la Compagnie de Gaz des Trois-Rivières ont résolu de faire une troisième demande de DIX FOUR CENT ou dix schellins par action de cinq louis du Fonds de la Compagnie, et les actionnaires sont requis de payer le dit versement le ou avant le quinze d'août prochain, au soussigné. Wm. McDougall, Sec. Trés. C. de G. des T. R. Trois-Rivières, 8 juillet 1854.

AVIS.

TOUTES personnes désirant prendre des parts dans la Compagnie de Gaz des Trois-Rivières, sont informées que les Livres de la dite Compagnie sont toujours ouverts au Bureau du soussigné. Wm. McDougall, Sect. Trés. 25 Janvier 1854.

CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Maître-Général des Postes, et marquées "Soumission pour le service de la malle," seront reçues à Québec, jusqu'à midi, Samedi le 2 Septembre, pour le transport des Mallettes de Sa Majesté, trois fois par semaine, chaque voyage se faisant entre Trois-Rivières et Pointe Platon le et depuis le 1 Octobre prochain.

Le transport sera fait en charrette ou en calèche l'été et en cariole l'hiver, et par le chemin ordinaire, visitant tous les Bureaux de Postes établis sur la Route. La distance calculée entre Trois-Rivières et Pointe Platon est de 17 lieues.

La vitesse du voyage ne devra pas être moins de 5 milles par heure, les stations et décais pour toutes fins y inclus.

Les Jours et Heures de l'Arrivée et du Départ devront être comme suit, sujets au droit du Maître-Général des Postes de les changer, lorsqu'il le trouvera convenable, en Été de partir de Trois-Rivières tous les Lundis, Mercredis et vendredis à huit heures du matin et de livrer la malle à la Pointe Platon les mêmes jours à sept heures du soir—encore de partir de Pointe Platon tous les mardis, Jeudis et Samedis à cinq heures du matin et de livrer la malle à Trois-Rivières les mêmes jours à quatre heures de l'après midi.—En Hiver de partir de Trois-Rivières à midi les Lundis, Mercredis et vendredis, et de livrer la malle à la Pointe Platon à six heures du soir—encore de partir de Pointe Platon à six heures du matin les Mardis, Jeudis et Samedis, et de livrer la malle à Trois-Rivières les mêmes jours à quatre heures de l'après midi.

Le Contrat, s'il est rempli avec satisfaction, continuera pour un terme n'excédant pas quatre années: Le Maître-Général des Postes se réservant le droit de terminer la convention en aucun temps avant l'expiration des quatre ans, si l'intérêt public le requiert, en donnant trois mois d'avis au Contracteur auparavant.

Chaque Soumission devra spécifier le prix en toute lettre, et être accompagnée de la signature de deux cautions responsables, promettant que, dans le cas où la soumission serait acceptée, le Contrat sera dûment exécuté, et promettant aussi d'être responsables avec le Contracteur, dans la somme de £100 pour la due exécution du service.

Les Soumissions doivent se faire sur les formules imprimées qui sont fournies par le département, et qu'on peut avoir en s'adressant aux maîtres des Postes de Trois-Rivières, Bécancour ou Pointe Platon. E. S. FREER, P. O. Insp. C. E. Montréal, 22 Juillet 1854.

Remède CONTRE LE CHOLÉRA.

MIXTION ASTRINGENTE CONTRE LE CHOLÉRA.

CETTE préparation est, d'après l'expérience d'un bon nombre de Médecins, un des moyens les plus sûrs de prévenir cette terrible maladie, en arrêtant la Diarrhée aussitôt qu'elle se déclare. Prix 30 sous. Préparée à la Pharmacie du Dr. DUBORD. Trois-Rivières 12 juillet 1854.

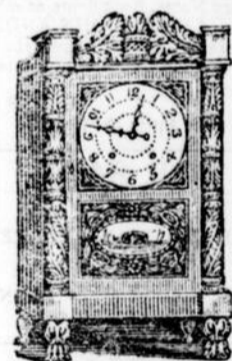
Dissolution de Société.

LA Société qui a existé jusqu'à ce jour sous les noms de LASSALLE et FRÈRE, a été dissoute de consentement mutuel. B. et G. LASSALLE. Trois-Rivières, 17 mai 1854.

AVIS.

TOUTS ceux qui doivent à la ci-devant Société de LASSALLE et FRÈRE, sont priés de venir payer à M. G. LASSALLE, le seul autorisé à régler les affaires et en donner quittance. G. LASSALLE. Trois-Rivières, 17 mai 1854.

Montres, Horloges et Bijouteries!



A L'ENSEIGNE DE LA BOULE D'OR.

JOHN WHITEFORD informe ses amis et le public en général qu'il a constamment en mains un assortiment de Montres de Lepine et de Levers et de toute espèce de Bijoux; aussi quelques plumes d'or de premier choix. On reparera avec beaucoup de soin les montres bijoux, etc. Trois-Rivière, 31 août 1853.

A VENDRE.

DES magnifiques JONCS D'Or pur, garantis. Prix de 10s. à 20s. JOHN WHITEFORD. Trois-Rivières, 7 Septembre 1853.

MONTRES MONTRES.

LE soussigné informe respectueusement à tous ceux qui désire avoir une bonne montre, qu'il est prêt à vendre des montres en or et en argent au même prix qu'à New-York. Et il invite les amateurs de bijoux &c. de venir à la BOULE D'OR, rue Notre-Dame. AUSSI 150 pendules Américaines, de 7s. 6d. à 86. Montres en or de 48 et en montant. JOHN WHITEFORD, Jr. Trois-Rivières, 3 Mai 1854.

Fabrique de Bijouteries.

LE soussigné désire informer le public en général des Trois-Rivières et de ses environs, qu'il est prêt à fabriquer de la bijouterie en OR, à ordre, ainsi que des ouvrages en cheveux.—Ayant dans son emploi un artisan de première force, venant de Paris. JOHN WHITEFORD, Jr. Trois-Rivières, 24 juin 1854.

Changeement de Domicile. DR. PELISSON. RUE NOTRE-DAME, VIS-A-VIS PIERRE DEVEAU, ECUIER. Trois-Rivieres 31 Mai 1854.

Compagnie "Equitable" d'Assurance contre le Feu, de Londres. Capital £500,000 Sterling.

DIRECTEURS A MONTREAL. Bureau, Grande Rue St-Jacques, No. 17. WILLIAM LUNN, ECR. L'HON. WM. MORRIS. JOHN TORRANCE, ECR. J. G. MACKENZIE, ECR. JOHN FROTHINGHAM, ECR. E. R. FABRE, ECR. ALFRED LA ROCQUE, ECR. A. T. GALT, ECR. BENJAMIN HOLMES, ECR. THEODORE HART, ECR. Agent en chef des Colonies Britanniques du Nord. CHARLES F. TILSTONE.

LE BUREAU assure contre toutes pertes ou dommages causés par le feu, toutes descriptions de Bâties, Moulins et Manufactures; Marchandises, etc. Vaisseau au port et en construction, etc. Berges ou autres Vaisseau sur les Rivieres ou Canaux, et les Marchandises y chargées, produits et ustensiles d'Agriculture de toute description.

LE BUREAU D'ASSURANCE "EQUITABLE" au moyen d'une analyse constante de sa propre expérience, de temps à autre, adapte son tarif à la nature des cas. A cette fin, une investigation sera faite annuellement dans chaque classe de risques; et l'on remboursera une moitié, ou 50 par cent, de l'excédent clair à tous les Assurés dont les Polices auront eu trois ans d'existence. Les engagements de "l'Equitable" sont garantis par un "Propriétaire" responsable et par un capital souscrit très ample.

Les Assurés sont exempts des risques qu'impose une Assurance Mutuelle et ont droit, d'après les conditions de l'Association, de partager la moitié des profits. Les pertes sont ajustées et payées à Montréal, sans déduction ou escompte et sans être rétrogradées à Londres. Par une résolution du Bureau de Londres, les Primes sont retenues à Montréal pour payer les pertes et accumuler un fond de £10,000. Les Directeurs à Montréal s'assemblent toutes les semaines. Des Agents sont nommés pour tout le Canada. G. B. HOULESTON. Agent pour Trois-Rivieres, Et les Paroisses environnantes. Trois-Rivieres 24 Mai 1854.

MONARCH Fire and Life Assurance Company of London. ESTABLISHED 1835. CAPITAL £300,000. STERLING. — SURPLUS FUND—£200,000. STERLING.

THE undersigned local Agent for the above named Assurance Company is prepared to accept FIRE and LIFE RISKS, at as moderate rates of premium as any other safe Company. A. E. HART. Three Rivers, 4th January, 1854.

Compagnie d'Assurance de Londres, contre le Feu et la Vie. MONARCH. ÉTABLI EN 1835. CAPITAL £300,000. STERLING. FONDS SURPLUS—£200,000. STERLING.

LE soussigné, Agent local, pour cette compagnie est prêt à accepter des risques contre le feu et la vie, à des taux de premiums aussi modérés que pourra le faire aucune autre compagnie. A. E. HART. Trois-Rivieres, 4 Janvier 1854.

NOTICE. ALL promissory Notes, Book debts or other claims due to the Estate of the late JOHN ANDERSON or the subscriber, that are not settled before the first of May next will be put into the hands of my Attorney for collection. JAMES DICKSON. Three Rivers, 19th April 1854.

FOR SALE. A SECOND-HAND PIANO-FORTE, well toned. Price moderate. Apply to JOHN McLEOD. Three Rivers, 12th April 1854.

AVIS Aux Propriétaires de Steamers, Etc, Etc. LES propriétaires de Bateau à Vapeur et autres vaisseaux, désirant s'assurer de Quayage et Hangarage aux Trois-Rivieres, au superbe Quai, ci-devant la propriété de l'Honorable Matthew Bell; voudront bien s'adresser au soussigné, agissant comme Agent. Il aura constamment à vendre, après l'ouverture de la navigation, une quantité d'épave rouge, comme bois de charbon.

NOTICE To Proprietors of Steamers, &c., &c. PROPRIETORS OF STEAMERS and other CRAFT, wishing to second WHARFAGE and STORAGE at Three Rivers, at the commodious Wharf formerly the property of the late Honorable Matthew Bell, will please address the undersigned, who acts as agent for the same. There will be constantly on hand, after the opening of the navigation, superior Tamarac Fire-wood for sale, to suit purchasers. BAZILE LUPIN, Agent. Three Rivers, 19th April 1854.

A Vendre. UN magnifique TERRAIN de 57 pieds de front sur la rue Notre-Dame, et de 100 pieds de front sur la rue St-Philippe, et sur lequel on peut facilement bâtir six maisons avec les dépendances. Pour les conditions s'adresser à J. N. BUREAU. Trois Rivieres, 1 fevrier, 1854.—j.c.

Wm. McDUGALL, ADVOCATE. OFFICE, corner of Notre Dame and Alexander Streets, in the new house of H. Lor, Esq. Three Rivers, 25th January 1854.

Wm. McDUGALL, AVOCAT. BUREAU, à l'encoignure des rues Notre-Dame et d'Alexandre, dans la maison neuve de Henri Lor, Ecr. Trois-Rivieres, 25 janvier 1854.

SOUVENEZ-VOUS DE LA BOULE D'OR. Si vous voulez acheter une bonne Montre ou Horloge, A BON MARCHÉ. JOHN WHITEFORD, Fils. Trois-Rivieres, 18 janvier 1854.

FOR SALE AT THIS OFFICE. PROMISSORY NOTE FORMS. UN ou deux jeunes gens de 14 à 15 ans, sachant lire pour apprendre l'art typographique. S'adresser à ce bureau.

On a besoin. LE soussigné ne sera responsable d'aucune dette contractée par sa femme ou ses enfants, ou par qui que ce soit sans son ordre écrit. LOUIS LAHAIE, pere. St-Jérophim 24 Juin 1854.

On a besoin. UN ou deux jeunes gens de 14 à 15 ans, sachant lire pour apprendre l'art typographique. S'adresser à ce bureau.

On a besoin. LE soussigné ne sera responsable d'aucune dette contractée par sa femme ou ses enfants, ou par qui que ce soit sans son ordre écrit. LOUIS LAHAIE, pere. St-Jérophim 24 Juin 1854.

On a besoin. LE soussigné ne sera responsable d'aucune dette contractée par sa femme ou ses enfants, ou par qui que ce soit sans son ordre écrit. LOUIS LAHAIE, pere. St-Jérophim 24 Juin 1854.

On a besoin. LE soussigné ne sera responsable d'aucune dette contractée par sa femme ou ses enfants, ou par qui que ce soit sans son ordre écrit. LOUIS LAHAIE, pere. St-Jérophim 24 Juin 1854.

Nouvel Etablissement MARCHANDISES NOUVELLES!!!

LES soussignés prennent la liberté d'annoncer aux citoyens des Trois-Rivieres et des environs, qu'ils ont ouvert un MAGASIN sur la Rue du Fleuve, porte voisine de l'HOTEL BERNARD, où ils auront constamment en mains un assortiment de Quincailleries, Epicerie, Provisions, Marchandises-Seches et Hardes Faites, Etc., Etc., Etc.

L'assortiment se compose aussi d'Outils de Menuisiers et Charpentiers et en Fournitures de Maisons, tels que: Serrures à mortaise, Serrures d'armoire, Poignées de porte, Cloches pour portes avec garnitures, Peintures, Vis à bois, Vis à étau, Verroux, Targettes, Crochets de toutes sortes, Annaux pour rideaux et miroirs, Couteaux de table, de poche, à cordonniers et boucherie, Couteaux grandes et petites, Cadenas, Serrures de coffre, Ciseaux, Verloppes, Rabots, Tarières et manche de Tarière, Virbrequins, Méches, Vrilles, Ciseaux à mortaises, Ciseaux à paré, Gouges, Compas, Pincés, Niveauux, Equerrres de fer et d'acier, Truelles pour maçons et plâtriers, Lignes, Tierspoints, Tourne-Vis, Alènes et manches, Marteau à Vis à patente, Haches à bûcher et à écarir, Coignée, Cartes à laine, Cartes pour les chevaux et Brosses, E-trilles, Têtes de Rouets à patente, Erminettes, Chanteplures d'étau, Balances, Moulins à café, Ficelles, Lignes, Cloux, Brochettes, Pieds de Roi, Papier à enveloppe, papier sablé, etc., etc.

Redingottes, Blouses, Surtouts, Capots, Pantalons et Vestes. Chemises de flanelle Bleue et Rouge. Marchandises-Seches et d'Etape, Etouffe américaine du pays, etc., etc.

C. W. SAUNDERS, et Cie. Trois-Rivieres, 28 sept. 1853.

Sucre, Sucre. A VENDRE par les soussignés, un lot considérable de CASSONADE brillante, en Boucaut, Quintal et à la livre, C. W. SAUNDERS, et Cie. Trois-Rivieres, 24 mai 1854.

MAISON Britannique et Americaine. Ci-devant Keenan, Quai Molson, TROIS-RIVIERES.

LES soussignés ayant loués l'Etablissement ci-dessus, informent respectueusement leurs amis et le public en général, qu'ils sont maintenant prêts à recevoir et accommoder des voyageurs et autres, aux conditions les plus raisonnables. Il ferait leur possible, par une attention assidue, pour mériter une partie du patronage public.

LA TABLE: Leur table sera toujours fournie avec variété, du meilleur que produisent les marchés. LA BARRE: Les Vins et autres Liqueurs de leur Barre seront de la meilleur qual té. FARMER & FOGG. Trois-Rivieres, 1 mars 1854.

Le Journal de Québec, le Chronicle; le Montreal Herald et le Pays, voudront bien insérer cette annonce pendant deux semaines.—Et expédier leur journal comme abonné à F. ET F.

BRITISH & AMERICAN HOUSE. Late Keenan's, Molson's Wharf, THREE RIVERS.

THE undersigned having leased the above premises, most respectfully inform their friends and the public in general that they are now fully prepared to accommodate travellers on the most reasonable terms; and they will always endeavour by most courteous attention, to merit a portion of the patronage of the travelling public.

THE TABLE: Their Tables will always be furnished with a variety and the best the market can afford. THE BAR: The Bar is supplied with Wines and Liquors of the best brands. FARMER & FOGG. Three Rivers, 1st. March 1854.

The Quebec Chronicle, Journal de Québec, Montreal Herald and Pays, will please copy this advertisement for 2 weeks, and forward their paper as subscriber. F. & F.

A Vendre. UN magnifique TERRAIN de 57 pieds de front sur la rue Notre-Dame, et de 100 pieds de front sur la rue St-Philippe, et sur lequel on peut facilement bâtir six maisons avec les dépendances. Pour les conditions s'adresser à J. N. BUREAU. Trois Rivieres, 1 fevrier, 1854.—j.c.

Wm. McDUGALL, ADVOCATE. OFFICE, corner of Notre Dame and Alexander Streets, in the new house of H. Lor, Esq. Three Rivers, 25th January 1854.

Wm. McDUGALL, AVOCAT. BUREAU, à l'encoignure des rues Notre-Dame et d'Alexandre, dans la maison neuve de Henri Lor, Ecr. Trois-Rivieres, 25 janvier 1854.

SOUVENEZ-VOUS DE LA BOULE D'OR. Si vous voulez acheter une bonne Montre ou Horloge, A BON MARCHÉ. JOHN WHITEFORD, Fils. Trois-Rivieres, 18 janvier 1854.

FOR SALE AT THIS OFFICE. PROMISSORY NOTE FORMS. UN ou deux jeunes gens de 14 à 15 ans, sachant lire pour apprendre l'art typographique. S'adresser à ce bureau.

On a besoin. LE soussigné ne sera responsable d'aucune dette contractée par sa femme ou ses enfants, ou par qui que ce soit sans son ordre écrit. LOUIS LAHAIE, pere. St-Jérophim 24 Juin 1854.

On a besoin. LE soussigné ne sera responsable d'aucune dette contractée par sa femme ou ses enfants, ou par qui que ce soit sans son ordre écrit. LOUIS LAHAIE, pere. St-Jérophim 24 Juin 1854.

On a besoin. LE soussigné ne sera responsable d'aucune dette contractée par sa femme ou ses enfants, ou par qui que ce soit sans son ordre écrit. LOUIS LAHAIE, pere. St-Jérophim 24 Juin 1854.

On a besoin. LE soussigné ne sera responsable d'aucune dette contractée par sa femme ou ses enfants, ou par qui que ce soit sans son ordre écrit. LOUIS LAHAIE, pere. St-Jérophim 24 Juin 1854.

On a besoin. LE soussigné ne sera responsable d'aucune dette contractée par sa femme ou ses enfants, ou par qui que ce soit sans son ordre écrit. LOUIS LAHAIE, pere. St-Jérophim 24 Juin 1854.

On a besoin. LE soussigné ne sera responsable d'aucune dette contractée par sa femme ou ses enfants, ou par qui que ce soit sans son ordre écrit. LOUIS LAHAIE, pere. St-Jérophim 24 Juin 1854.

On a besoin. LE soussigné ne sera responsable d'aucune dette contractée par sa femme ou ses enfants, ou par qui que ce soit sans son ordre écrit. LOUIS LAHAIE, pere. St-Jérophim 24 Juin 1854.

GRAND REMEDE ANGLAIS Le Remede le plus important du monde pour le Printemps et l'Ete.

Le Vin de Foret DU DOCTEUR HALSEY. Patronisé par la noblesse et la faculté d'Angleterre, et considéré le remede le plus extraordinaire du monde.

LES médecines contenant de la Mélasse ou de la Licorise, comme les Salsepareilles tant vantées, demandent l'usage d'une quantité de flagons, pour opérer le moindre changement dans notre santé. Le Vin de la Forêt est un tout autre article. Ce remede ne contient aucune espèce de sirop pour lui donner de la consistance, mais acquiert ces excellentes qualités et ses grands pouvoirs mélicieux des plantes végétales dont il est composé. Le Vin de la Forêt est combiné des vertus de CERISIER SAUVAGE, DANDELION, YELLOW DOCK, SALSEPAREILLE! avec d'autres plantes encore plus effectives.

Sa grande concentration le rend un des remèdes les plus efficaces maintenant en usage. Souvent moins d'une bouteille rend fort et vigoureux le patient le plus faible, malade et débile. La constitution et la santé s'améliorent à chaque dose. Le Vin de la Forêt est recommandé en termes les plus forts pour toutes les maladies de FOIE, DE ROGNONS, D'ESTOMAC, DE NERFS, D'AFFECTIIONS BILIEUSES, HYDROPIQUE, DYSPÉPSIE, PERTE D'APPETIT, JAUNISSE, MALADIES DE FEMMES, SCROFULES ET TOUTES LES DESORDRES PROVENANT DE MAUVAIS SANG ET IRREGULARITE DANS LE SYSTEME.

SAUVÉ DE LA MORT!!! Témoignage de M. Nathan Matthews, citoyen riche et respectable de Newark, N. J.

DR. G. W. HALSEY:—Je suis persuadé que votre Vin et vos Pilules ont sauvé la vie. J'étais au lit de la mort, quand j'ai commencé à en prendre pour les Hémorrhoides, l'Hydropisie et l'Asthme. Ma famille avait perdu tout espoir et mes médecins m'avaient prononcé inguérissable. Dans cette horrible position on m'a procuré votre Vin et vos Pilules, et avant que j'eus fini la première bouteille de vin et la boîte de pilules, j'ai senti beaucoup de soulagement; mon corps et mes membres, qui étaient beaucoup enflés, avaient visiblement diminué. L'espoir commença à revivre, et après avoir continué pendant près d'un mois, les Hémorrhoides et l'Asthme sont complètement guéris. L'Hydropisie qui me tenait en danger de mourir, avait aussi presque disparu. J'ai continué l'usage de vos médecines jusqu'à présent et je n'ai jamais joui d'une meilleure santé, quoique j'ai eu de la soixante ans. Votre, etc., etc. N. MATTHEWS. Newark, N. J., 19 déc. 1847.

GUERISON D'UNE MALADIE DE FOIE DE DIX ANNES DE DUREE. DR. HALSEY:—Cher Monsieur,—Ayant fait usage de votre vin et de vos pilules pour la guérison d'une maladie de foie, dont les horribles souffrances m'assassaient depuis dix années; ayant suivi de près les directions qui accompagnent vos médecines, ma santé est parfaitement établie, malgré que j'ai été prononcé, par tous mes amis, incurable. Avant de faire usage de votre vin et vos pilules, j'ai eu recours au meilleur traitement médical, qui n'a fait que me mettre bien pire. Plusieurs de mes amis avaient perdu tout espoir et ont essayé de me persuader de ne point faire usage de remèdes annoncés dans les journaux; j'ai je ne doute nullement qu'il y ait des centaines qui sont dissuadés de faire usage de votre excellente médecine, en conséquence de l'inefficacité et la déception de médecines éphémères et annuées par des hommes sans principes. Mais, il est malheureux que la déception mise en pratique par d'autres, soit la cause que ceux qui souffrent de maux quelconques, ne veillent faire l'essai de vos excellents remèdes. Humainement parlant ils m'ont sauvé la vie; quand j'ai commencé à en faire usage, j'étais dans une affreuse condition, mais j'ai senti leurs bons effets en moins de trois jours, et dans l'espace de six semaines, à la grande surprise de tous mes amis, j'étais entièrement guéri, et j'avais augmenté en poids de 15 livres pesant, ayant pris une seule boîte de pilules et deux bouteilles de votre vin. Bien veuillez que tous ceux qui souffrent prennent avantage des mêmes remèdes. Votre, etc., etc. JAMES WILSON.

MAUX DE NERFS. Sont les maladies mentales aussi bien que du corps, proviennent généralement de troubles et d'affliction, et sont plus communs chez les personnes de constitutions délicates et esprits impressionnables. Esprit sombre, mélancolie, cauchemars, panique provenant des moindres causes, tels sont les compagnons ordinaires des affections nerveuses. Les Pilules et le Vin de la Forêt sont un remède infailible dans ces cas.

Extrait d'une lettre de M. Joseph C. Paulding, datée Dr. G. W. HALSEY:—Philadelphia, 7 sept. 1848. Cher monsieur, votre Vin de la Forêt et vos Pilules ont guéri mon épouse d'une affreuse maladie de nerfs, dont elle était affligée depuis plusieurs années. Son corps était presque entièrement ruiné. Son sommeil était fréquemment troublé par des rêves effrayants, elle s'éveillait très affaiblie et toute en larmes, s'imaginant que quelque chose terrible allait l'atteindre. Au moyen de quatre bouteilles de Vin et d'une boîte de Pilules elle a recouvré sa santé. Elle jouit de la société autant que jamais.

J. C. PAULDING. DR. DAVID MARVIN, un célèbre praticien de New-York, a déclaré publiquement, qu'une bouteille de Vin de la Forêt d'Halsey contenait plus de vertu que cinquante bouteilles de Salsepareille. MM. S. S. Lammann et cie., une des Pharmacies les plus respectables de Syracuse, s'expriment dans une lettre: "D'après ce que nous connaissons et entendons dire du Vin de la Forêt d'Halsey, il est un excellent remède, et deviendra indubitablement le meilleur remède du jour."

Le Vin de la Forêt est contenu dans de grands flacons carrés, avec le nom du Dr. Halsey soufflé dans le verre; à la bouteille ou 6 bouteilles pour \$5. Pilules couvertes de gomme, 30 sous par boîte. Les agents sont autorisés à vendre en gros aussi bien qu'en détail aux mêmes conditions que le propriétaire, No 161 rue Duane coin de Hudson, New-York.

A vendre à la Pharmacie des Trois-Rivieres, rue Notre-Dame. L. A. DUBORD, seul Agent. Rivière-du-Loup, dist. des Trois-Rivieres, Louis Baribeau. 8 juillet 1854.

Chemin de Fer de la Rive Nord. AVIS est par le présent donné que John McDougall, un des Directeurs de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, résidant en la Ville des Trois-Rivieres, est autorisé à recevoir le montant des versements requis sur les actions de la dite Compagnie possédées par des actionnaires demeurant dans le District des Trois-Rivieres, et à en donner reçu. HECTOR L. LANGEVIN, Secrétaire et Trésorier. Québec, 5 octobre 1853.

PHARMACIE CANADIENNE, RUE NOTRE-DAME, 86, Vis-à-vis le nouveau Palais de Justice. LES soussignés ont constamment en mains, en GROS et en DÉTAIL, des Drogues, médecines, médicaments, produits chimiques, parfums, bois de Serrures, etc.

Sirups de Tempérance, tel que le sirop de Citron, de Girofle, Salsepareille, Orange, d'Orgeat, de Vanille, de Poires, de Framboises, etc., A vendre au gallon ou à la douzaine. C. VANFELSON, ET CIE. Pharmaciens Chimistes Montréal.

Colle Liquide à Patente!!! Cette célèbre colle est connue depuis longtemps en Angleterre et à Montréal, elle est propre à coller le verre, la faïence, la porcelaine, le bois, etc. — AUSSI: — Gouttes pour le mal de dents grésissant les douleurs dans quelque seconde et ne contenant rien d'injurieux. — AUSSI: — Pâte dentifrice d'Iris, une des meilleures préparations pour nettoyer les dents et les blanchir, aussi elle renforce les gencives. — AUSSI: — Le célèbre Kathairon de Lyon pour les chevaux. Toutes ses préparations sont à vendre en gros et en détail par C. VanFelson et Cie Pharmaciens, 86, Rue Notre-Dame, Montréal et par notre agent M. H. Craig aux Trois-Rivieres, 8 Juin 1854.

Sel, Sel. VENANT d'être reçu et à vendre par les soussignés, 5000 MINOTS DE SEL. C. W. SAUNDERS et Cie. Trois-Rivieres, 5 oct. 1853.

AVIS. LE soussigné ne sera responsable d'aucune dette contractée par sa femme ou ses enfants, ou par qui que ce soit sans son ordre écrit. LOUIS LAHAIE, pere. St-Jérophim 24 Juin 1854.

On a besoin. LE soussigné ne sera responsable d'aucune dette contractée par sa femme ou ses enfants, ou par qui que ce soit sans son ordre écrit. LOUIS LAHAIE, pere. St-Jérophim 24 Juin 1854.

On a besoin. LE soussigné ne sera responsable d'aucune dette contractée par sa femme ou ses enfants, ou par qui que ce soit sans son ordre écrit. LOUIS LAHAIE, pere. St-Jérophim 24 Juin 1854.

On a besoin. LE soussigné ne sera responsable d'aucune dette contractée par sa femme ou ses enfants, ou par qui que ce soit sans son ordre écrit. LOUIS LAHAIE, pere. St-Jérophim 24 Juin 1854.

On a besoin. LE soussigné ne sera responsable d'aucune dette contractée par sa femme ou ses enfants, ou par qui que ce soit sans son ordre écrit. LOUIS LAHAIE, pere. St-Jérophim 24 Juin 1854.

On a besoin. LE soussigné ne sera responsable d'aucune dette contractée par sa femme ou ses enfants, ou par qui que ce soit sans son ordre écrit. LOUIS LAHAIE, pere. St-Jérophim 24 Juin 1854.

On a besoin. LE soussigné ne sera responsable d'aucune dette contractée par sa femme ou ses enfants, ou par qui que ce soit sans son ordre écrit. LOUIS LAHAIE, pere. St-Jérophim 24 Juin 1854.

SOCIÉTÉ BIENVEILLANTE Britannique Américaine. DU CANADA. Etablie pour le soulagement mutuel de ses membres, pendant la maladie, l'infirmité ou la vieillesse.

BUREAU GÉNÉRAL A MONTRÉAL. Son Honneur le Maire Président. J. H. PHILLIPS, Ecr., Sect. et Gérant en chef. DIRECTEURS: WOL. NELSON, ECR., M.D. H. T. STRONG, ECR. HON. CHAS. WILSON, A. A. DORION, ECR. G. BROWNE, ECR. J. H. PHILLIPS, ECR. O. LEBLANC, ECR. M.P.P. J. DOUTRE, ECR. J. G. BIREAU, ECR. M.P.P. Les Drs. SUTHERLAND, HOWARD et BIBAUD, Médecins. MM. BADGELEY et ABBOTT, Procureurs. THOS. R. BROWNE, A. B., Ecr., Agent général.

BUREAU LOCAL DE DIRECTION, A TROIS-RIVIERES. P. B. DUMOULIN, ECR., M. P. P. J. E. TUNCOATE, ECR., M. P. P. A. POLETTE, ECR., M. P. P. JOHN McDUGALL, ECR., M. P. P. G. BADEAU, ECR., M. D. V. GUILLET, ECR., M. P. P. Ed. BARNARD, ECR. Le Dr. G. BADEAU, Médecin. M. JAS. McDOUGALL, Secrétaire-Local.

PAIEMENT ANNUEL ASSURÉ pendant la maladie, ou durant un incapacité de Travail, les sommes suivantes chaque semaine:

Bénéfice par sem.	Bénéfice par sem.	Bénéfice par sem.	Bénéfice par sem.	Bénéfice par sem.
£. s. d. 0 10 0	£. s. d. 0 15 0	£. s. d. 1 0 0	£. s. d. 1 10 0	£. s. d. 2 0 0

Le public est respectueusement invité à se rendre au Bureau aux Trois-Rivieres prendre une copie du *Moniteur Mensuel* (gratuitement), journal grand et élégant, publié par la Société, contenant le Prospectus, la Constitution et les Règlements, et toutes informations relatives à la Société Bienveillante Britannique Américaine. JAS. McDOUGALL. Trois-Rivieres, 3 mai 1854.

WILLIAM R. ADAIR, Magasin de Bottes, Souliers, &c. COIN DES RUES NOTRE-DAME ET DES FORGES. TROIS-RIVIERES.

UNE grande variété de Souliers, de cuir, à patente, à la Jenny Lind, Prunelle, Satin, Kid, pour les Dames et Demeiselles, de toutes sortes pour les enfants, Bottes de cuir pour les Messieurs, de cuir à patente, etc., etc.

Fournitures pour les Cordonniers de toutes sortes; Veau Français, Anglais, Américain; Cuir à patente de veau et loup-marin; Cuir de Vache de toutes espèces; Cuir à semelle, Cuir à Harnais, Cuir Canadien, avec beaucoup d'autres articles que l'on pourra se procurer à ce magasin à des prix bien modérés.

Toujours en main un bon assortiment de Souliers et Bottes pour grosses ouvrages tel que pour les hommes employés dans les chantiers du St-Maurice. Pour de l'Argent comptant seulement. 8 Juin 1853.

O. DEPINCIER, MARCHAND TAILLEUR, Coin des rues Notre-Dame et St-Gabriel. MONTRÉAL.

A TOUJOURS en main un assortiment choisi de Draps Casimirs, Tweeds, Etouffes pour les vestes qu'il emploie à ordre dans le goût le plus récent et le plus élégant, à bon marché. — AUSSI: — Un assortiment général de Hardes faites. Montréal, 25 mai 1853.

PHARMACIE CANADIENNE, RUE NOTRE-DAME, 86, Vis-à-vis le nouveau Palais de Justice. LES soussignés ont constamment en mains, en GROS et en DÉTAIL, des Drogues, médecines, médicaments, produits chimiques, parfums, bois de Serrures, etc.

Sirups de Tempérance, tel que le sirop de Citron, de Girofle, Salsepareille, Orange, d'Orgeat, de Vanille, de Poires, de Framboises, etc., A vendre au gallon ou à la douzaine. C. VANFELSON, ET CIE. Pharmaciens Chimistes Montréal.

Colle Liquide à Patente!!! Cette célèbre colle est connue depuis longtemps en Angleterre et à Montréal, elle est propre à coller le verre, la faïence, la porcelaine, le bois, etc. — AUSSI: — Gouttes pour le mal de dents grésissant les douleurs dans quelque seconde et ne contenant rien d'injurieux. — AUSSI: — Pâte dentifrice d'Iris, une des meilleures préparations pour nettoyer les dents et les blanchir, aussi elle renforce les gencives. — AUSSI: — Le célèbre Kathairon de Lyon pour les chevaux. Toutes ses préparations sont à vendre en gros et en détail par C. VanFelson et Cie Pharmaciens, 86, Rue Notre-Dame, Montréal et par notre agent M. H. Craig aux Trois-Rivieres, 8 Juin 1854.

Sel, Sel. VENANT d'être reçu et à vendre par les soussignés, 5000 MINOTS DE SEL. C. W. SAUNDERS et Cie. Trois-Rivieres, 5 oct. 1853.

AVIS. LE soussigné ne sera responsable d'aucune dette contractée par sa femme ou ses enfants, ou par qui que ce soit sans son ordre écrit. LOUIS LAHAIE, pere. St-Jérophim 24 Juin 1854.

On a besoin. LE soussigné ne sera responsable d'aucune dette contractée par sa femme ou ses enfants, ou par qui que ce soit sans son ordre écrit. LOUIS LAHAIE, pere. St-Jérophim 24 Juin 1854.

On a besoin. LE soussigné ne sera responsable d'aucune dette contractée par sa femme ou ses enfants, ou par qui que ce soit sans son ordre écrit. LOUIS LAHAIE, pere. St-Jérophim 24 Juin 1854.

On a besoin. LE soussigné ne sera responsable d'aucune dette contractée par sa femme ou ses enfants, ou par qui que ce soit sans son ordre écrit. LOUIS LAHAIE, pere. St-Jérophim 24 Juin 1854.

On a besoin. LE soussigné ne sera responsable d'aucune dette contractée par sa femme ou ses enfants, ou par qui que ce soit sans son ordre écrit. LOUIS LAHAIE, pere. St-Jérophim 24 Juin 1854.

On a besoin. LE soussigné ne sera responsable d'aucune dette contractée par sa femme ou ses enfants, ou par qui que ce soit sans son ordre écrit. LOUIS LAHAIE, pere. St-Jérophim 24 Juin 1854.

On a besoin. LE soussigné ne sera responsable d'aucune dette contractée par sa femme ou ses enfants, ou par qui que ce soit sans son ordre écrit. LOUIS LAHAIE, pere. St-Jérophim 24 Juin 1854.

On a besoin. LE soussigné ne sera responsable d'aucune dette contractée par sa femme ou ses enfants, ou par qui que ce soit sans son ordre écrit. LOUIS LAHAIE, pere. St-Jérophim 24 Juin 1854.

On a besoin. LE soussigné ne sera responsable d'aucune dette contractée par sa femme ou ses enfants, ou par qui que ce soit sans son ordre écrit. LOUIS LAHAIE, pere. St-Jérophim 24 Juin 1854.

On a besoin. LE soussigné ne sera responsable d'aucune dette contractée par sa femme ou ses enfants, ou par qui que ce soit sans son ordre écrit. LOUIS LAHAIE, pere. St-Jérophim 24 Juin 1854.

On a besoin. LE soussigné ne sera responsable d'aucune dette contractée par sa femme ou ses enfants, ou par qui que ce soit sans son ordre écrit. LOUIS LAHAIE, pere. St-Jérophim 24 Juin 1854.

Mineral Waters. FRESH from the Springs—always on hand and for sale by the Subscriber. A. CRAIK. Three Rivers, 26th April 1854.

Eaux Minerales. LE Soussigné aura toujours en dépôt et constamment à vendre, des eaux fraîches des Sources. A. CRAIK. Trois-Rivieres, 26 avril 1854.

AVIS. TOUTES personnes endettées envers la succession de fene dame H. B. Hughes, en son vivant de cette ville, sont requises de payer entre les mains du soussigné et celles ayant des réclamations contre icelle succession, de les présenter. J. E. DUMOULIN, Tuteur des enfants mineurs. Trois-Rivieres, 26 avril 1854.

AVIS. THOMAS ETIENNE ROY, écrivain, Agent Général de Journaux etc., N. S. Rue St-Joachim, Haute Ville, Québec, est nommé Agent de l'Ere Nouvelle pour Québec et son district et il est dûment autorisé à recevoir des annonces et des abonnements aux veux requis par notre Journal ses reçus seront regardés comme paiements. Québec, 4 Janvier 1854.

Etude de Notaire. LE Soussigné a établi son bureau dans la "Rue des Forges" en face de "l'Hôtel de ville" maison de P. B. Dumoulin Ecr., Maire, et partie du magasin occupé par M. Stobbs, libraire et relieur.—Il sollicite une part du patronage public; il ne négligera rien pour la mériter. E. LECUYER, N. P. Trois Rivieres, 10 Mai 1854.

On a Besoin. D'UN Inspecteur, S'adresser par écrit au soussigné Secrétaire Trésorier de la Municipalité. Wm. McDOUGALL. Trois Rivieres, 24 Mai 1854.

AVIS. LE soussigné venant d'établir un bureau d'agence dans la ville de Montréal prend la liberté d'informer le public qu'il se chargera de toute espèce de commissions que l'on voudra bien lui confier, il peut assurer qu'il ne négligera rien pour exécuter tous ordres avec la plus consciencieuse ponctualité, à la plus grande satisfaction de ses commettants et aux conditions les plus libérales possibles.

On pourra le commissionner pour ventes et achats de tout genre, spécialement des grains, pour exportations, importations et transactions commerciales dans n'importe quelle branche; recouvrement de toutes recettes et créances, etc., etc. Les nombreuses relations et correspondances qu'il entretient avec les divers commerçants des Etats-Unis, qui économiseront le temps et trouveront leur avantage à s'adresser directement à son bureau lorsqu'il voudrait fabriquer ce pays, le mettront à même de contribuer beaucoup à l'écoulement avantageux et rapide de nos produits, et il prendra des mesures telles que tous les paiements seront nantis à ceux qui négocieront par son entremise. Il se mettra au courant de toutes les occasions propices et suivra régulièrement le cours des échanges qui se feront dans la ville de Montréal, et il fera en sorte qu'il pourra fournir toutes les garanties à ceux de ses commett